

Exemplaire destiné à la
mise à disposition du
public, limité à la partie
technique de
l'aménagement
conformément aux
dispositions de l'article D
212-6 du code forestier.

Aménagement forestier

Forêt domaniale de JULLY

Département : YONNE

2016 - 2035

Surface cadastrale : 186,1291 ha

Surface retenue pour la gestion : 186,13 ha

Altitudes extrêmes : 250 m – 312 m

Révision d'aménagement

DRA : Bourgogne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Direction Générale de la Performance Économique et
Environnementale des Entreprises

Département : YONNE (89)

Forêt domaniale de JULLY

Contenance cadastrale : 186,1291 ha

Surface de gestion : 186,13 ha

Révision d'aménagement

2016-2035

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de JULLY
pour la période 2016 - 2035

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3,
D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-
20 du code forestier ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région
Bourgogne arrêtée en date du 05 décembre 2011 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 26 août 1996, réglant
l'aménagement de la forêt domaniale de JULLY (YONNE)
pour la période 1995 - 2014 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national
des forêts ;

- ARRÊTÉ -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de JULLY (YONNE), d'une contenance de 186,13 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 185,72 ha, actuellement composée de chêne sessile (30 %), hêtre (24 %), chêne pédonculé (12 %), fruitiers (5 %), autres feuillus (5 %), pin laricio de Calabre (17 %), sapin de Nordmann (4 %), et autres résineux (3 %). Le reste, soit 0,41 ha, est constitué de diverses emprises concédées.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 159,32 ha, et en conversion en futaie irrégulière sur 26,40 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (128,31 ha), le pin laricio de Calabre (26,58 ha), le chêne sessile (19,20 ha) et le sapin de Nordmann (11,63 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2016 – 2035) :

- La forêt sera divisée en neuf groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 38,67 ha, au sein duquel 31,75 ha seront nouvellement ouverts en régénération, et qui sera entièrement parcouru par une coupe définitive au cours de la période;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 14,76 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements;
 - Cinq groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 105,90 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation variant de 6 à 10 ans en fonction de la croissance des peuplements;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 26,40 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 12 à 15 ans en fonction de la croissance des peuplements;
 - Un groupe constitué par les emprises concédées, d'une contenance de 0,41 ha, qui sera laissé à sa vocation actuelle.
- Des travaux remis aux normes de 1 km de réseau de desserte et d'une place de dépôt seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur général de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 19 JUIN 2017
Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation,
L'ingénieur en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Véronique BOFZEIX

Présentation synthétique de l'aménagement de la forêt domaniale de JULLY pour la période 2016-2035

Contexte et état des lieux

La Forêt domaniale de Jully, propriété de l'Etat, est située à l'Est d'Auxerre, à cheval sur deux régions naturelles celle du plateau bourguignon central et celle du plateau bourguignon Sud, et est constituée essentiellement de Chêne (sessile et pédonculé) et de Hêtre auxquels sont associés d'autres essences feuillues ou résineuses.

Les conditions de production sont globalement moyennes à faibles, et le Hêtre et le Chêne pédonculé pourraient se trouver en difficulté en cas de modification du climat. Les peuplements issus du taillis sous futaie sont nettement appauvris. Et il est important de favoriser le développement de semis et le recrutement de perches d'avenir afin d'assurer la pérennité des peuplements.

Quelques zones dans le canton de Frace, sur sols enrichis par un horizon limoneux plus ou moins épais, présentent une meilleure potentialité pour la production de Chêne sessile et des résineux.

Par ailleurs, la forêt est bien desservie : le réseau de desserte est composé d'une route départementale, une route forestière et des sommières traversent l'ensemble de la forêt. Il sera à entretenir dans l'avenir et à compléter par l'empierrement d'une place de dépôt à proximité de la parcelle 18.

Enfin, les enjeux des fonctions écologiques et sociales sont respectivement ordinaires et locales.

Bilan de l'aménagement précédent

Le précédent aménagement (1995-2014) prévoyait la **conversion en futaie régulière** sur 185,23 ha, la régénération de 28,25 ha.

Le programme de régénération des 4 parcelles a bien été respecté, puisque trois des quatre parcelles sont totalement régénérées : artificiellement pour la parcelle 23, naturellement pour les deux autres. Seule la parcelle 6 n'est pas complètement régénérée, mais les coupes sont déjà bien avancées.

Il était prévu de récolter un total de 9 860 m³ soit 2,66 m³/ha/an. **10 534 m³** ont finalement été prélevés, soit 2,84 m³/ha/an. La récolte a donc été supérieure aux prévisions réalisées lors de la rédaction de l'aménagement en 1994, en raison du prélèvement légèrement supérieur sur quasiment toutes les coupes réalisées sur la forêt. Seul le groupe de régénération a connu des prélèvements moindres que ceux prévus.

Le volume récolté est proche de la capacité de production de la forêt. Il faudra veiller à l'avenir à ne pas prélever plus, car le capital sur pied des peuplements matures est très faible.

Les grandes orientations du nouvel aménagement

A l'issu du Grenelle de l'environnement, l'Etat s'est engagé à « dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable » (engagement n° 47 du Grenelle de l'environnement).

C'est pourquoi, la production de bois de qualité reste la priorité pour l'ensemble de la forêt domaniale de Jully. Les essences objectif sont le Hêtre sur 128,31 ha et le Chêne sessile sur 19,2 ha, ainsi que le Pin laricio de Calabre sur 26,58 ha et le Sapin de Nordmann sur 11,63 ha. En outre, il est préconisé de maintenir la diversité des essences lorsqu'elle est présente.

Au cours des 20 prochaines années, la **conversion en futaie régulière** sera continuée sur la majorité de la forêt (159,32 ha). Sur 26,40 ha, notamment en raison de la pauvreté des sols et des peuplements ainsi que le coût élevé des travaux, le **choix de la futaie irrégulière** est fait. Il sera alors important de recruter des baliveaux et de travailler au profit des semis afin d'en assurer l'avenir.

Il est prévu une récolte de **12 420 m³**, soit 3,

33 m³/ha/an, soit une récolte similaire à celle des 5 dernières années (et à celle de la période aménagée précédente). Elle est proche de l'accroissement naturel, en raison de la nécessité de renouveler les peuplements appauvris et de l'arrivée des jeunes peuplements au stade des premières coupes.

Enfin, le dernier objectif important est la **préservation de la biodiversité**, en favorisant dès que possible la diversité des essences dans les peuplements.

Document

ONE

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE JULLY POUR LA PERIODE 2016-2035 1

SOMMAIRE 2

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN 4

1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	4
1.1.1	DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	4
1.1.2	FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	5
1.1.3	LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES.....	6
1.2	CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	6
1.2.1	DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	7
1.2.2	DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	9
1.3	ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	15
1.3.1	PRODUCTION LIGNEUSE.....	15
1.3.2	FONCTION ECOLOGIQUE	16
1.3.3	FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	16
1.3.4	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	17

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX PROGRAMME D'ACTIONS 18

2.1	SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	18
2.2	TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	19
2.2.1	TRAITEMENTS RETENUS.....	19
2.2.2	ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	19
2.3	OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	20
2.3.1	FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	20
2.3.2	FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	22
2.4	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	22
2.4.1	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	22
2.4.2	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	25
2.4.3	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES	25
2.5	PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2016 - 2035	26
2.5.1	PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	26
2.5.2	PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	26
2.5.3	PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE	31
2.5.4	PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	32
2.5.5	PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	33
2.5.6	PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	33
2.5.7	PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES	34
2.5.8	ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB	34
2.5.9	COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER	34

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 35

3.1 RECAPITULATIFS.....	35
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	35
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS.....	36
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	37
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L’AMENAGEMENT	38

Document
ONE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt domaniale de JULLY est propriété de l'Etat français, elle porte le nom du village de situation.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale de JULLY
Départements de situation	Yonne (89)
Région nationale IFN de référence	323 – Plateau bourguignon sud
Directive régionale d'aménagement	Bourgogne

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Yonne	JULLY	161,6025
	STIGNY	24,5266
	Total	186,1291

La forêt domaniale de JULLY est située à une cinquantaine de km à l'Est d'Auxerre, à 29 km au Sud de Tonnerre et à 25 km au Nord-Est d'Avallon.

Elle est composée de deux cantons séparés et distants à vol d'oiseau de 4 km l'un de l'autre, le Canton du Chagnet à l'Ouest et celui de Frace à l'Est. Le village de JULLY dont la forêt porte le nom se trouve au milieu de ces deux cantons.

Carte de situation de la forêt en annexe 1.

- **Période d'application de l'aménagement**

Cet aménagement a une durée de validité de 20 ans, de 2016 à 2035.

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de JULLY	F25159Q	186,1291 ha	26/08/1996	1995	2014

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	186,1291 ha
Surface retenue pour la gestion	186,13 ha
Surface boisée en début d'aménagement	185,72 ha
Surface en sylviculture de production	185,72 ha

La surface retenue pour la gestion a peu varié depuis l'ancien aménagement de 1995. La légère différence est uniquement due au recalage sur le parcellaire cadastral.

Plusieurs concessions (au nombre de 4) occupant une surface de 0,41 ha existent sur cette forêt, ce qui entraîne une surface en sylviculture de production légèrement inférieure à la surface retenue pour la gestion.

La surface en sylviculture de production est donc de **185,72 ha**.

- **Etat des lieux**

Les limites de la forêt sont en bon état et clairement marquées sur le terrain par des fossés, des bornes sur une longueur totale de 14 300 mètres.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Un procès-verbal de délimitation et de bornage a été réalisé le 30 janvier 1990 pour la partie récemment acquise. Ce procès-verbal est archivé à l'Agence Bourgogne Ouest de l'Office National des Forêts sur le site d'Auxerre.

Pour le reste de la forêt ces documents manquent aux archives.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt a une origine ecclésiastique pour 162,52 ha, provenant de l'ancien prieuré de Jully, devenu propriété de l'Etat sous la Révolution.

En 1987, puis 1989, l'Etat s'est porté acquéreur respectivement de 23 ha 36 a 27ca et de 24 a 64 ca de terrains défrichés soumis à l'obligation de reboisement et situés en bordure de la forêt domaniale. Ces terrains ont donc été rattachés à la forêt, portant ainsi la surface de la forêt à 186 ha 12 a 91ca.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire retenu pour cet aménagement est identique à celui de l'aménagement précédent. La correspondance entre parcellaires, cadastral et forestier, figure en annexe 2.

- **Concessions**

Les concessions en forêt publique rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière, mais ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Ligne EDF 20 kV	depuis le 01/01/1958	Parcelle 12
Cabane de chasse – STE DE CHASSE ST HUBERT DE BOURGOGNE	du 01/04/2004 au 30/04/2016	Parcelle 9
Ligne téléphonique Orange	Depuis le 01/04/1978	Parcelle 10 - 11 - 12
Canalisation d'eau SAEP JULLY SENNEVOY		Parcelle 11

La forêt domaniale de Jully est concernée par plusieurs concessions, sans entraîner pour autant de gêne importante à la gestion forestière. L'ensemble de ces concessions représente une surface totale de 0,41ha.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu (annexe 3)

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	186 ha
			134 ha	52 ha		
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	186 ha
			186 ha			
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		Local	reconnu	fort	186 ha	
		186 ha				
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	186 ha
		186 ha				

- L'enjeu de production est majoritairement "faible" et "moyen" pour cette forêt : les sols sont généralement superficiels avec une charge en cailloux parfois importante. La production, sur des stations de plateaux limoneux, peut localement être bonne. Les produits de la forêt sont parfois de belle qualité, sans pour autant être exceptionnels.
- La fonction écologique est généralement ordinaire, bien qu'une bonne partie de la forêt (85ha) soit concernée que par une ZNIEFF de type II. L'enjeu écologique de la forêt est donc ordinaire.
- La fonction sociale est locale car la forêt est éloignée d'un centre urbain. Les parcelles 16 à 24 sont visibles de l'autre canton de la forêt, ce qui ne présente pas pour autant un enjeu paysager important.
- Enfin il n'existe pas de risque naturel au sein de la forêt, les pentes étant généralement faibles.

La carte concernant l'enjeu de production figure en annexe 3.

- Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières

Menaces	surface concernée	Explications succinctes
- Déséquilibre grande faune / flore	101,17 ha	Le chevreuil fait d'importants dégâts sur les semis sur l'ensemble du canton de Frace.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		Attention à la présence du Hêtre, Le Sapin de Vancouver (<i>Abies grandis</i>) a été complètement éliminé à l'échelle de la forêt car il présentait de forts dépérissements
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	52 ha	Ouverture de cloisonnements d'exploitation indispensables
- Importance sociale ou économique de la chasse	186 ha	Deux lots de chasse : un par canton

- Démarches de territoires

Il n'y a actuellement pas de démarche de territoire autour de la forêt domaniale de Jully.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Les deux cantons formant la forêt sont situés sur le plateau ondulé séparant les vallées de l'Armançon et de la Seine, de part et d'autre d'une dépression Nord-Sud. Ils présentent cependant des caractéristiques bien différentes.

Le canton du Chagnet est très majoritairement situé sur un plateau et déborde localement sur un haut de versant orienté plein Est, où le pourcentage de pente peut atteindre 15%. L'altitude de ce canton est comprise entre 265 et 312 mètres;

Le canton de Frace quant à lui, se situe de l'autre côté de la dépression sur un plateau où le pourcentage de pente ne dépasse pas 5%. L'altitude de ce canton est comprise entre 250 et 275 mètres.

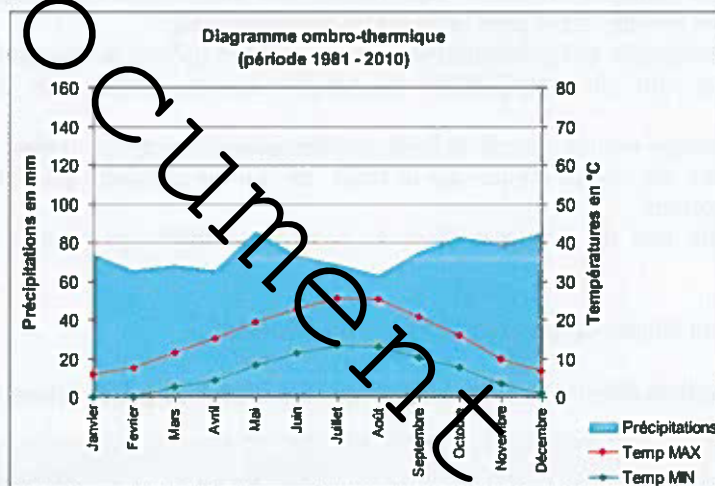
Aucun cours d'eau permanent ne traverse la forêt domaniale de July.

B - Conditions stationnelles

• Climat

Le climat du Tonnerrois est proche de celui du bassin parisien (subatlantique), mais subit des influences plus continentales.

La station de référence est la station Cruzy le Chatel, située à une dizaine de km à 270 mètres d'altitude. Les données proviennent du modèle AURELHY de Météo France et sont établies sur la période 1981-2010.



- Précipitations : 885 mm/an répartis sur 135.5 jours.
- Température moyenne : 10,8°C. Le nombre de jours de gel est de 70 jours par an, en diminution de 6 jours par rapport à la période précédente (1905-2014). Les gelées tardives sont fréquentes jusqu'en mai, provoquant un espacement des fructifications et occasionnellement des dégâts dans les semis et jeunes plantations.
- Vents dominants : d'ouest, peu d'incidence sur la forêt.

Les conditions sont donc favorables à la végétation forestière, notamment aux essences feuillues, et en particulier le **Chêne sessile** et le **Hêtre**. Néanmoins, si les conditions (déjà limites) devaient être plus sèches, le Hêtre ne serait plus adapté aux conditions locales.

• Géologie et pédologie

Le canton du Chagnet repose sur les terrains du Jurassique supérieur, composé de marnes d'Ancy le Franc et spongiaires de base.

Le canton de Frace repose lui sur des terrains du Jurassique moyen représenté par des marnes et calcaires durs sur les 9/10ème de ce canton et par des colluvions indéterminées de fond de vallée sur le milieu des parcelles 1, 2, 5, 6, 8, 9 et 11.

Quatre types de sols sont présents en forêt de July :

- des sols superficiels (profondeur inférieure à 35 cm), caillouteux, non calcaires, argileux ou argilo-limoneux, sur calcaire dur. Ces sols bruns calciques moyennement épais occupent environ 60% de la surface de la forêt.
- des sols profonds, limoneux en surface (sur 40 à 65 cm), argileux en profondeur, non calcaires représentant environ 30% de la forêt
- des séquences de sols sur marnes oxfordiennes qui sont des sols à faciès très variés allant des sols limoneux superficiels à des sols argileux profonds reposant sur une dalle calcaire, ils recouvrent environ 7% de la forêt.
- Les 3% restant, localisés à l'Ouest du canton de Frace, présentent des sols profonds limono-argileux en surface (sur moins de 40 cm), argileux en profondeur non calcaires (sols bruns lessivés).

• Unités stationnelles

La carte des stations réalisée en 1995 a été conservée avec une actualisation grâce à quelques sondages faits au hasard sur de nombreuses parcelles. Plusieurs sondages ont en effet été réalisés sur les parcelles pressenties pour le groupe de régénération, surtout sur les parcelles où la question de l'essence objectif s'est fortement posée (parcelles 2, 4, 5, 6, 8 et 9).

La carte des stations de l'aménagement passé correspondait dans l'ensemble à ce qui était observé sur le terrain. Seule la correspondance entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature a été réalisée.

Ces stations sont décrites précisément dans le guide "pour l'identification des stations et le choix des essences – Plateaux calcaires de l'ouest de la Bourgogne" (Laurence CARNNOT-MILARD, 2005, CFPPA de Croigny).

L'analyse des stations a permis d'identifier 7 types d'unités stationnelles (US) :

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code (DRA)	Libellé	ha	%		
US A (B1H)	Chênaie-Hêtraie sur substrat carbonaté de plateau très sec à mésophile	33,42	18	Faible Limiter les investissements	Faible réserve en eau, le Hêtre peut être sensible à l'évolution du climat
US C (B1B)	Chênaie-Hêtraie-Charmaie sur argile de décarbonatation assez épaisse de plateau	89,21	47,9	Faible Limiter les investissements	Faible réserve en eau, le Hêtre peut être sensible à l'évolution du climat
US D (B1A)	Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau	2,88	1,5	Moyenne	Le Hêtre peut être sensible à l'évolution du climat
US E (B1D)	Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur limon peu épais et faiblement acide de plateau	38,27	20,6	Bonne Chêne sessile à favoriser face au hêtre en cas de mélange	
US F (B1D)	Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur limon épais faiblement acide à acide de plateau	13,69	7,3	Bonne à Très bonne Chêne sessile à favoriser face au hêtre en cas de mélange	
US K (B1B)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur substrat carbonaté de versant mésotherme	3,67	2	Faible Limiter les investissements	
US L (B1A)	Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur argile de décarbonatation de versant mésotherme	4,99	2,7	Moyenne	Le Hêtre peut être sensible à l'évolution du climat
Total		186,13	100,0		

La potentialité des stations a été déterminée selon la DRA de Bourgogne. Elle est généralement faible ou moyenne, localement forte sur les limons des plateaux.

Si la présence d'un horizon limoneux (US E et F), sur environ un quart de la forêt, améliore la fertilité chimique des sols, elle les rend également plus sensibles au tassement.

Les US A et C constituent les unités stationnelles majoritaires sur la forêt. Elles présentent une réserve en eau limitée, potentiellement problématique en période sèche.

Enfin la nature superficielle de certains sols, particulièrement les lapiaz de l'US B, ainsi que la charge en cailloux parfois importante, sont très contraignantes.

La carte des stations figure en annexe 4.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

La typologie utilisée pour décrire les peuplements est la typologie mise en place pour les peuplements de la direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne de l'ONF. Cette dernière a été établie afin de décrire de manière homogène l'ensemble des peuplements rencontrés sur cette entité.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- Essences présentes

Essences principales	Surface (ha)	%
Chênes (pédonculé et sessile)	78,80	42,4
Hêtre	45,15	24,3
Feuillus précieux *	9,68	5,2
Autres feuillus **	8,95	4,8
Pin laricio de calabre	30,62	16,5
Sapins	7,44	4
Autres résineux	5,08	2,7
Total	185,72	100,0

**Dans les autres feuillus sont pris en compte le charme, le bouleau, le tremble et l'érable champêtre, Les sapins peuvent être soit des sapins pectinés, soit des Nordmann
Les autres résineux sont composés d'épicéas, pins noir d'Autriche et sylvestre et de Douglas.

Les essences présentes en forêt domaniale de Jully sont, pour l'essentiel (81% de la forêt), les **Chênes (sessile et pédonculé)**, le **Hêtre**, et le **Pin Laricio de Calabre**, ainsi que le **charme et l'érable champêtre**. Ces deux dernières essences constituent pour l'essentiel, un taillis vieilli qui actuellement occupe parfois la moitié du peuplement.

D'autres feuillus précieux* y sont associés, tel que les Alisiers torminaux et blanc, le Merisier, le Cormier, les Noyers (commun et hybride) et quelques Pommiers et Poiriers.

- Répartition des types de peuplement

La variabilité des stations ainsi que l'échelonnement de la conversion en futaie régulière ont créé une forêt d'une grande diversité de peuplements. La conversion en futaie régulière a débuté suite à l'aménagement de 1960 et s'est poursuivie durant les 2 périodes aménagées qui ont suivi, jusqu'à aujourd'hui.

Au cours des trois premiers aménagements (1960-1974 puis 1975-1994 puis 1995-2014), une surface importante de la forêt a été régénérée soit par régénération naturelle, soit par plantation: respectivement 28,34 ha (parcelles 11 à 15) et 24,49 ha (parcelles 25 à 28) pour le premier aménagement, 42,79 ha (parcelles 1, 3, 16, 17, 18 et 19) pour le second, et 28,25 ha dans le cadre du précédent aménagement.

Il en découle que 123,87 ha sont composés de peuplements de moins de 55 ans. Ils représentent donc 2/3 de la forêt. Il faut noter que les parcelles 11p, 14p. et 15 sont composées de peuplements résineux adultes. Les semis, fourrés, gaulis et perchis représentent donc 60,4 % des peuplements.

Le reste de la forêt a été géré en attente de conversion en futaie régulière. Seule des coupes sanitaires ont eu lieu, et aucun prélèvement n'a été effectué dans le taillis.

Type de gestion	Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Futaie Régulière issue de régénération artificielle ou naturelle	Semis - Fourrés (< 3m) - Type 1 -	21,13	11,4
	Gaulis - Perchis (entre 3 et 15 m ; Résineux ou Feuillus) - Type 2 -	91,11	49
	Futaie résineuse adulte (dominée par les BM) - Type 3 -	11,63	6,3
Taillis sous Futaie en conversion	Peuplements à PB avec BM - Type 4 -	3,12	1,7
	Peuplements à BM avec PB - Type 5 -	15,52	8,4
	Peuplements à BM - Type 6 -	36,27	19,5
	Peuplements à BM et GB - Type 7 -	6,94	3,7
	Total	185,72	100%

Ce tableau permet de mettre en évidence deux éléments majeurs:

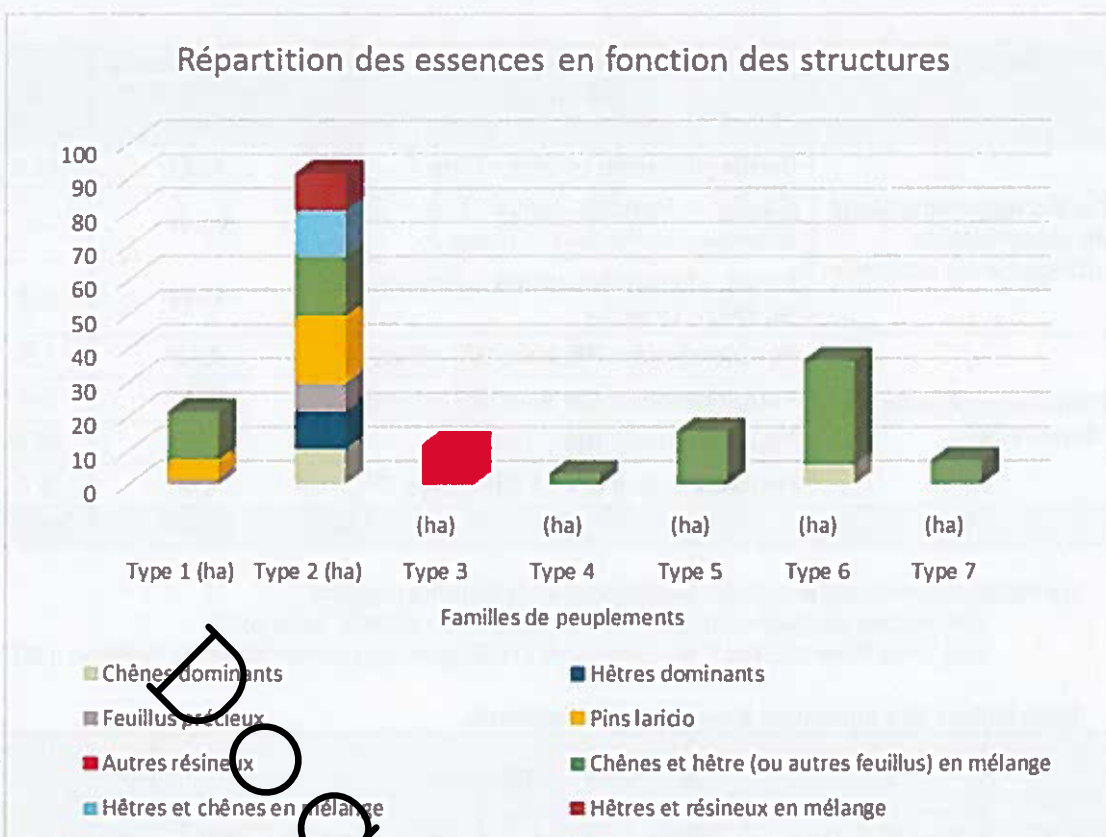
Les jeunes peuplements sont très nombreux à l'échelle de la forêt

Les Gros Bois (GB) et Très Gros Bois (TGB) sont quasiment absents (environ 1%)

• Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Familles de peuplements							Total (ha)	%
	Type 1 (ha)	Type 2 (ha)	Type 3 (ha)	Type 4 (ha)	Type 5 (ha)	Type 6 (ha)	Type 7 (ha)		
Chênes dominants		10,52				5,89		16,41	8,8
Hêtres dominants		10,55						10,55	5,7
Feuillus précieux	0,64	8,31						8,95	4,8
Pins laricio	6,57	20,01						26,58	14,3
Autres résineux			11,63					11,63	6,3
Chênes et hêtre (ou autres feuillus) en mélange	13,92	17,14		3,12	15,52	30,38	6,94	87,02	46,9
Hêtres et chênes en mélange		13,78						13,78	7,4
Hêtres et résineux en mélange		10,8						10,8	5,8
Total	21,13	91,11	11,63	3,12	15,52	36,27	6,94	185,72	100
%	11,4	49,0	6,3	1,7	8,4	19,5	3,7		

Répartition des essences en fonction des structures



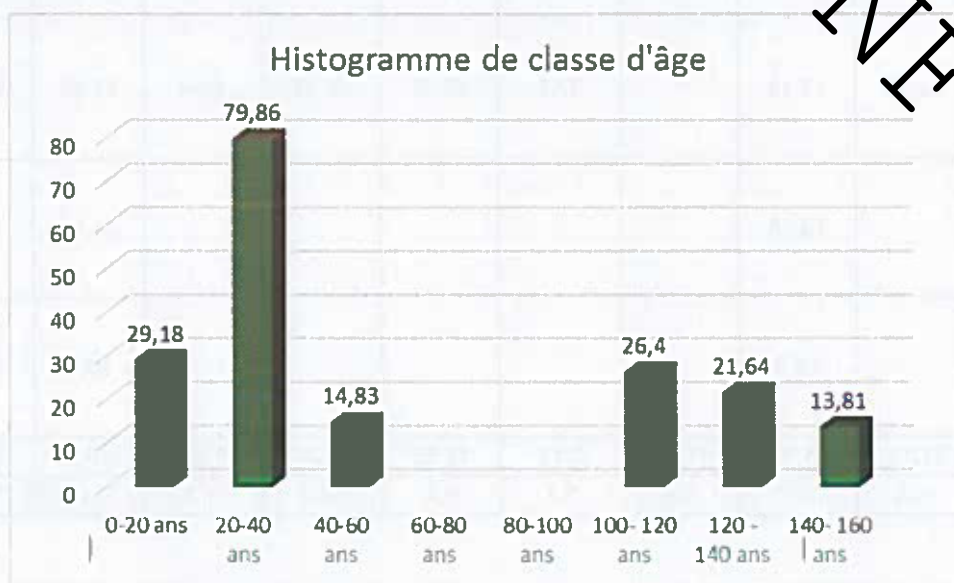
Le tableau précédent et ce graphique donnent une image actuelle de la forêt, en surface de couvert. Ils permettent de bien visualiser la prépondérance des Hêtre et Chêne, et la présence de quelques Feuillus précieux.

On observe en outre une diversité des structures, avec cependant une forte proportion de jeunes peuplements et de peuplements à Bois Moyens. On observe parallèlement un manque évident de Gros Bois (GB) et Très Gros Bois (TGB). Les peuplements à Petits Bois (PB) sont également peu nombreux, ce qui ne sera que temporaire avec l'arrivée prochaine des perchis au stade Petits Bois.

Actuellement, l'état sanitaire de la forêt est bon. Néanmoins, les modifications climatiques attendues inciteront à la vigilance, notamment vis-à-vis de l'état de santé du Chêne pédonculé mais surtout du Hêtre, très présents en domaniale de Jully.

Les bois présents sur la forêt sont globalement de qualité moyenne. Les bois de qualité C sont majoritaires.

Histogramme de classe d'âge



- Carte des peuplements

La répartition des types de peuplements (Composition, structure et capital sur pied) est donnée en annexes 5, 6 et 7. Pour réaliser ces cartes, nous avons pris en compte la surface terrière "utile" (G'), composée des Chênes, Hêtre, feuillus précieux et résineux, plus intéressante pour une réflexion sur la gestion à mener dans les peuplements. Les résultats des inventaires se trouvent avec ces dernières.

B - Etat du renouvellement

En 1995, l'aménagement prévoyait la régénération de 4 parcelles, soit 28,25 ha. La régénération de trois parcelles a bien été terminée. Seule la parcelle 6 n'est pas complètement régénérée, mais des coupes de régénération ont déjà été réalisées. Une parcelle (la 23) a été plantée comme prévue en Pins laricio de Calabre et présente pour l'instant des résultats relativement médiocres. Les autres parcelles régénérées naturellement en Hêtre et/ou en Chêne ont connu des résultats divers, plutôt bons en parcelle 10, plus ou moins médiocres pour diverses raisons en parcelle 6 et 7 (chevreuils, densité faible de semenciers,....).

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	28,25 ha
Surface effectivement régénérée	28,25 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

Pour la parcelle 23, le peuplement de chêne présent a été rasé en une seule fois et des Pins laricio de Calabre ont été plantés en 2006 après préparation du terrain. Des regarnis ont été ajoutés en 2007, et depuis plusieurs dégagements ont déjà eu lieu.

Pour les autres parcelles les essences objectif étant le Hêtre ou le chêne sessile, la régénération est généralement aisée si le nombre de semenciers est suffisant (surtout en ce qui concerne le chêne). Cependant la forte pression du gibier a largement limité voire hypothéqué le développement des semis.

Des regarnis seront sans doute à envisager sur les parcelles 6 et 7.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	21,33	7, 10 et 23
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	6,92	Parcelle 6
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	7,76	Parcelle 10

Seule une des quatre parcelles, dont la régénération a été commencée, a atteint les 3 m signifiant que la régénération est acquise. L'ensemble du groupe de régénération de l'aménagement précédent (1975-1994), ainsi que les parcelles ouvertes en début de l'aménagement précédent sont actuellement acquises, soit 50,58 ha.

Stock de régénération par essences				
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régénération de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	Classe 2 (installée) régénération inférieure à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	Observations
Hêtre		6,92	7,76	Les régénérations obtenues sont souvent 50% chêne, 50% hêtre. Qualité et quantité très médiocre en parcelle 6 Parcelles 6 et 10
Chêne sessile		7		Les régénérations obtenues sont souvent dominées par le hêtre malgré l'essence objectif définie. Qualité et quantité très médiocre Parcelle 7
Pin laricio de Calabre			6,57	Parcelle 23
Total	0	13,92	14,33	

La classe 1 regroupe les parcelles régénérées récemment, et dont la coupe définitive est récente (peuplements < 30 cm); la classe 2 regroupe les UG installées car régénérées depuis suffisamment longtemps, mais qui nécessitent encore des travaux.

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Les inventaires ont été réalisés en 2013 entre mars et septembre et en janvier 2015 pour quelques parcelles :

- 7 parcelles (48,55 ha) ont été inventoriées pied à pied (en plein). Les diamètres de tous les arbres de la parcelle sont mesurés. En ce qui concerne les parcelles 8 et 9, elles ont été inventoriées par demi-parcelle à chaque fois. Chacune des deux parcelles précédemment citées a été divisée en une parcelle Sud et une Nord (soit 4 sous parcelles inventoriées)
- 10 parcelles ou parties de parcelles (59,75 ha) ont fait l'objet du diagnostic "Sylvie". Ce sont des placettes temporaires à surface fixe, sur lesquelles les diamètres de tous les arbres sont mesurés.
- 5 parcelles ou partie de parcelles (11p.) (24,93 ha) ont été inventoriées selon une méthode relascopique (surface terrière relevée à la chaînette relascopique), accompagnée de la description du semis et du sous-étage, en juin 2012.
- Enfin 8 parcelles, ou partie de parcelles (11p.), soit (52,49 ha) dont les peuplements sont jeunes et/ou plantés, ont été décrites à l'avancement (essences, hauteur des peuplements).

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur**

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous concernent l'ensemble des peuplements, à l'exception des semis et fourrés, soit 133,23 ha.

Essences	Surface terrière totale		Perches		PB		BM		GB		TGB	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%
Chêne	3.8	32.5	0.9	7.7	1.2	10.3	1.2	10.3	0.5	4.3	0.1	0.8
Hêtre	3.10	26.5	0.8	6.8	0.9	7.7	1.0	8.5	0.25	2.1	0.1	0.8

Feuillus précieux	0.8	6.8	0.3	2.6	0.5	4.3	0	0	0	0	0	0
Autres feuillus	0.8	6.8	0.1	0.8	0.4	3.4	0.3	2.6	0	0	0	0
Résineux	3.20	27.4	1.2	10.3	1.0	8.5	0.9	7.7	0	0	0	0
TOTAL	11.7	100	3.3	28.2	4	34.2	3.4	29.1	0.8	6.4	0.2	1.7

La surface terrière moyenne des peuplements inventoriés est de 11,7 m²/ha. Les valeurs sont très variables d'une parcelle à l'autre, puisque la surface terrière varie de 4m²/ha environ en parcelle 4 (TSF très appauvri) à 26 m²/ha en parcelles 18 et 19 (résineux). Si l'on ne conserve que les essences d'avenir (Chêne, Hêtre et Résineux) la surface terrière n'est plus que de 10.1 m²/ha.

Il s'agit de valeurs faibles, la forêt est sous capitalisée, ce qui est malheureusement assez fréquent pour ce type de forêt issue de taillis sous futaie, sur sols de potentialités parfois faibles. Les parcelles les plus pauvres devront être régénérées.

Ce tableau met de nouveau en évidence les proportions proches de plusieurs essences : le hêtre, les chênes et les résineux (Pin laricio et Sapin de Nordmann majoritaires).

Il confirme aussi la forte présence des Perches et Petits Bois (à eux seuls ils représentent 62% des tiges comptées), il n'y a pas d'équilibre des classes d'âge. A l'inverse, les Gros Bois et Très Gros bois sont sous représentés (à peine 8%).

• Analyse des inventaires dendrométriques passés

P	1994				2013				Delta			
	n/ha	G/ha	V/ha	VAM	n/ha	G/ha	V/ha	VAM	n/ha	G/ha	V/ha	VAM
4	51	5,5	69	1,3	58	5,9	73	1,2	7	0,4	4	-0,1
5	63	6,8	86	1,4	90	9,4	122	1,5	27	2,6	36	0,1
8	78	7,45	89	1,1	60	6,3	82	1,5	-18	-1,15	-7	0,4
9	70	7,7	97,5	1,4	126	12,1	156	1,5	56	4,4	58,5	0,1
20	166	13,6	151	0,9	119	11,3	134	1,1	-47	-2,3	-17	0,2
21	137	11,5	128	0,9	112	10,3	122	1,1	-25	-1,2	-6	0,2
24	138	12,1	140	1	108	11	124	1,2	-30	-1,1	-6	0,2
	100,4	9,24	108,6	1,14	96,14	9,47	117,6	1,3	-4,29	0,24	8,93	0,16

En 1994, 14 parcelles avaient été inventoriées en plein. En 2012 (ou 2013), 7 parcelles ont été inventoriées de cette manière. 7 l'ont donc été en 1994 et 2012.

Si l'on compare les inventaires réalisés dans ces 7 parcelles, on constate que la densité de tiges a diminué de 100 à 96 tiges/ha en moyenne, que la surface terrière est restée stable proche de 9.5m²/ha. Cette observation de stabilité est aussi valable pour le volume par hectare et celui de l'arbre moyen.

Néanmoins, deux groupes se distinguent :

- les parcelles 4, 5, 9 ont été recapitalisées. Les valeurs sont faibles mais en légère augmentation.
- Les autres parcelles ont été décapitalisées. Pourtant leur capital était déjà faible (particulièrement en ce qui concerne la parcelle 8) et est maintenant très bas. La régénération naturelle risque d'être difficile.

Si la diminution du nombre de tiges et l'augmentation du volume de l'arbre moyen sont normaux dans des parcelles en phase d'amélioration, la décapitalisation observée dans certaines parcelles est plus problématique, d'autant plus que les chiffres de 1994 étaient déjà assez faibles et que certaines de ces parcelles (4, 8 et 9) sont pressenties pour faire partie du prochain groupe de régénération.

• Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée

Il n'y a actuellement aucun peuplement de Chêne ou de hêtre de qualité élevée en forêt domaniale de Jully.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse		134 ha	52 ha		186 ha

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

D'après les tables de production de la Direction Territoriale ONF Bourgogne-Champagne-Ardenne, l'accroissement en surface terrière sur plateau calcaire varie de 2 m³/ha/an (volume bois fort) sur les stations pauvres de type B1A (voir tableau page 8), à 6m³/ha/an sur les meilleures stations de type B1D (3,5 m³/ha/an sur les stations moyenne). **A l'échelle de la forêt, la production moyenne est de 3,3 m³/ha/an.**

Ces chiffres très variables en fonction des stations et type de peuplements, ne sont qu'indicatifs en raison de l'influence importante de la sylviculture et des conditions locales.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 1995 - 2014)												
Régénération		Amélioration		Ir régulier		Autre		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (horsPA)	réalisé	
en m ³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
7600	5712	2260	4822							9 860	10 534	
Ecart												
+ 6.8 %												
en m ³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
2.04	1.53	0.61	1.30							2.65	2.83	

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

De 1995 à 2014 inclus, le volume total prélevé s'élève à 10 534 m³ soit 2,83 m³/ha/an, (volume tige 5 700m³ soit 1,5 m³/ha/an). La récolte a donc été légèrement supérieure aux prévisions réalisées lors de la rédaction de l'aménagement en 1995 (de presque 7 %). Le volume prévu au niveau du groupe de régénération n'a pas été prélevé sans doute suite à une surestimation des réserves encore sur pied. A l'inverse le volume des coupes d'amélioration et "autres" a été supérieur aux prévisions, par des prélèvements plus forts dans les résineux par exemple, ainsi que dans le groupe de préparation.

Par ailleurs, le volume récolté reste inférieur à la capacité de production de la forêt, ce qui devra continuer à être le cas, de par une forte sous-capitalisation de la forêt.

Il y a peu voire pas de cessionnaires locaux, le bois industrie est donc vendu le plus souvent. Le bois d'œuvre est vendu en bois façonnés ou en bloc et sur pied.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

Il n'y a pas de bois exceptionnels sur la forêt que ce soit les chênes ou les hêtres.

B - Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière

Type de desserte	Voies du domaine public (km)	Voies du domaine privé du propriétaire (km)		Longueur totale (km)
		Relevant du R.F.	Autre	
Routes revêtues	2,144		1,145	3,289
Routes empierrées		1,067	0,178	1,245
Routes en terrain naturel NON accessibles aux grumiers		0,407	4,463	4,87
Pistes et Sommières (non accessibles aux grumiers)				
TOTAL	2,144	1,474	5,786	9,404

NB : concerne les longueurs des tronçons qui jouxtent ou traversent la forêt

Place de dépôt / retour à l'amen	2
----------------------------------	---

- Principales difficultés d'exploitation :

Sans objet sur la forêt domaniale de Jully. Seule la parcelle 25 est un peu plus difficile d'accès mais ne nécessite aucune desserte particulière.

- Carte de la desserte

La carte de la desserte de la forêt domaniale de Jully se trouve en annexe 8.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		186 ha			186 ha

Il n'existe ni contrainte réglementaire ni protection contractuelle.

Toutefois, la forêt est concernée par une ZNIEFF de type II.

Massif du Tonnerrois occidental (identifiant 260014961), pour l'ensemble des parcelles.

Cette appartenance à une ZNIEFF de type II n'a aucune incidence sur l'aménagement forestier.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		186 ha			186 ha

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

Selon l'Atlas départemental des paysages de l'Yonne, la forêt domaniale de July est située dans l'unité paysagère "les Plateaux de Bourgogne" et plus précisément "le plateau de Noyers".

Cette unité paysagère se caractérise par un vaste système de plateaux calcaires tabulaires, fragmenté par de grandes vallées, parfois profondes, (vallée du Serein et de l'Armançon notamment).

Les grandes cultures ou forêts dominent selon les secteurs : paysages très largement cultivés et ouverts du plateau de Noyers ; paysages beaucoup plus forestiers des franges Sud du plateau de Noyers. Les eaux de surface sont rares et se résument ici au Serein et à l'Armançon.

L'habitat est groupé en villages denses et compacts, très épars sur les plateaux. Le Bâti (édifices et murets) fait très largement usage de pierres sèches calcaires, souvent apparentes. Des couvertures en « laves » de calcaire sont visibles çà et là (tuiles mécaniques sinon).

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Aucun élément particulier de paysage n'est relevé en forêt domaniale de July.

Un puits est cependant à noter dans la parcelle 28. Ce puits muré de 5 m de profondeur et de 1.1 m de diamètre a été creusé pendant la guerre de 1914 - 1918, par Monsieur Léopold Paris, paysan à July-la-Loge, pour abreuver son troupeau de vaches qui pâtureait dans les lieux. Le puits paraît en bon état. Le niveau de l'eau varie beaucoup suivant les saisons.

La présence de ce dernier n'entraîne aucune contrainte de gestion particulière.

La forêt est uniquement fréquentée par les promeneurs locaux et les chasseurs, à pied et en VTT.

- **Description succincte des équipements structurants**

Il n'y a pas d'équipements structurants à l'échelle de la forêt domaniale de July

B - Ressource en eau potable

La forêt domaniale de July n'est concernée par aucun périmètre de captable.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	186 ha				186 ha

Absence de tout risque naturel avéré.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse) - Objectifs de gestion retenus :	
Sol et climat favorable à la production de feuillus et notamment du Hêtre et du Chêne sessile	Continuer à travailler Hêtre et Chêne sessile, tout en favorisant autant que possible les autres essences
Potentialité des stations localement très faible	Limiter les investissements, y préférer le traitement en futaie irrégulière principalement sur le canton du Chagnet, là où les parcelles n'ont pas été régénérées et/ou aucune plantation de Pin Laricio n'a eu lieu.
Peuplements en partie surexploités, peu de semenciers, et pas de parcelles avec des Gros Bois	Renouveler en priorité les parcelles présentant un très faible capital en essences précieuses, tout en veillant à ne pas faire trop de sacrifice d'exploitabilité. Limiter les prélèvements dans les parcelles en amélioration (réduire les prélèvements à des coupes sanitaires) pour ne pas aggraver la situation et avoir des peuplements exploitables à l'avenir présentant une densité en semenciers correcte. Régénérer seulement les peuplements matures et les peuplements ruinés ;
Peuplements bien rajeunis (49 % de jeunes peuplements)	Compléter les régénérations naturelles par plantation de Chêne sessile
Beaucoup de peuplements à Bois Moyens, peu de Gros et Très Gros Bois	
Fonction écologique	
Biodiversité ordinaire	Préserver ou développer la diversité des essences (Chêne sessile, Hêtre, Feuillus précieux, Erables)
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Fréquentation locale	Pas de mesure particulière
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Hêtre potentiellement en limite d'air en cas de changement climatique	Favoriser autant que possible le mélange des essences
<u>Forte pression du chevreuil</u>	Réduire les populations de chevreuils en maintenant les forts prélèvements des campagnes précédentes, condition sine qua non à la réussite de la régénération

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	159,32 ha	186,13 ha
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	26,4 ha	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	185,72 ha	
Hors sylviculture de production	0,41 ha	
Total : surface retenue pour la gestion	186,13 ha	186,13 ha

Le traitement en futaie régulière est poursuivi sur une majeure partie de la forêt (86 %), la conversion des taillis sous futaie arrivant à maturité permettant une meilleure mise en valeur des peuplements.

Pour 4 parcelles situées sur le canton du Chagnet, initialement gérées en futaie régulière le choix a été fait, de les convertir en Futaie Irrégulière. Ce choix a été fait pour plusieurs raisons :

- Les sols ont des potentialités faibles et ne méritent donc pas d'investissements trop importants. De plus, la régénération faite à proximité (en parcelle 23) présente des résultats relativement médiocres.
- Les peuplements présentent de nombreuses essences et toutes les classes de diamètre y sont représentées. Leur structure est donc déjà irrégularisée, avec déficit de gros bois.
- Ces parcelles présentent des peuplements pauvres (capital souvent inférieur à 12 m²/ha).

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		ha	%				
Chêne sessile		19,20 ha	10,3	150	65	Hêtre et divers feuillus	US E, F
Hêtre		128,31 ha	69,1	110	55	Chêne et divers feuillus	
Pin Laricio de Calabre		26,58 ha	14,3	90	40		US A
Sapin de Nordmann		11,63 ha	6,3	90	50		US C, E et F
Total surface en sylviculture de production		185,72	100%				

Les essences objectif à long terme ont été choisies selon les préconisations de la DRA Bourgogne, mais également après étude des conditions pédologiques, des peuplements en place et de la pression sylvo-cynégétique.

Trois types de sols sont présents à Jully, auxquels correspondent quatre essences objectif et quatre critères d'exploitabilité (Annexe 9) :

- le Hêtre, essence très dynamique dans les parcelles où il est présent, sera mené en 110 ans sur les argiles de décarbonatation, les versants et fonds de vallon calcaires; le hêtre sera l'essence objectif principale à l'échelle de la forêt.

- le Chêne sessile, essence moins exposée aux modifications du climat pressenties pour les années à venir, sera mené en 150 ans. Ce sera l'essence objectif dès que le Hêtre est minoritaire et que les sols sont vraiment favorables à son développement. Les sols ayant pour la plupart des potentialités relativement faibles et le hêtre étant très dynamique la place du chêne reste très limitée. Cependant devant les changements climatiques prévus, le chêne sessile sera favorisé en tant qu'essence d'accompagnement autant que possible

- le Pin Laricio et le Sapin de Nordmann, menés en 90 ans, ont pour objectif de diversifier les peuplements tout en valorisant les stations de faible à moyenne potentialité.

Ces critères d'exploitabilité ne sont valables que dans les parcelles gérées ou converties en futaie régulière, mais les mêmes diamètres d'exploitabilité peuvent être retenus pour les 26,4 ha menés en futaie irrégulière.

Toutefois, en fonction du faible capital d'essences objectif, les essences d'accompagnement présentes actuellement se ont mises en valeur, notamment lorsque le Chêne est peu présent. Ainsi, on tirera profit des essences précieuses qui s'installeront et, à défaut de semis, des tiges de Charme de belle qualité.

Il est à noter aussi que récemment les Grands (parcelles 14 et 15) ont connu un fort dépérissement. Ils ont donc tous été récoltés, il faudra donc veiller à ne plus compter sur cette essence par la suite.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		38,67	ha
Contrainte de vieillissement (Sv)		13,86	ha
Surface d'équilibre (Se)		34,38	ha
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		38,67	ha
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	31,75	ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	38,67	ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})			0,00 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution			ha

Il ressort de ce tableau une surface disponible relativement forte et proche de la surface d'équilibre, mais une contrainte de vieillissement faible (les peuplements ayant vraiment des gros bois sont en effet très peu nombreux). Néanmoins, il est important de poursuivre le renouvellement progressif des peuplements les plus âgés et les plus pauvres.

Les modalités de détermination de ces surfaces de référence sont détaillées ci-dessous.

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Période 1	Parcelles
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	ha	
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	13,86 ha	6, 8.2 et 9.2
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	16,42 ha	2 et 4
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	8,39 ha	14 et 15.2
Total	38,67 ha	

La **surface disponible (Sd)** totale est de **38,67 ha**. Il s'agit de la surface maximale qui pourrait entrer en régénération pendant l'aménagement.

Dans cette surface ont été placées trois parcelles présentant les plus gros bois, deux parcelles de résineux dont l'état sanitaire et les diamètres peuvent justifier la régénération artificielle de ces dernières et une parcelle composée de Bois Moyens n'ayant pas forcément d'intérêt à vieillir plus de par un capital sur pied faible (<à 10 m²/ha).

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Il n'y a aucune contrainte de vieillissement à l'échelle de la forêt domaniale de July. En effet les peuplements ne sont pas très vieux, et aucun n'a atteint les critères d'exploitations à proprement parlé d'une part et d'autre part une grande partie de la forêt est d'ores et déjà régénérée. Aucun peuplement n'a une durée de survie limitée.

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Période 1 (0-20 ans)	Parcelles
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	6,92 ha	6
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	ha	
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	6,94 ha	8.2 et 9.2
Total	13,86 ha	

La **surface d'équilibre** est une surface de référence théorique correspondant à l'effort de régénération à fournir si la forêt était constituée de structure régulière "classique" et composée des essences objectif à long terme. Elle sert de guide pour évaluer l'effort de régénération réel à fournir pour la présente période.

L'âge d'exploitabilité est différent selon la station et l'essence. Il y a quatre essences objectif et quatre critères d'exploitabilité en forêt domaniale de July (voir ci-dessus). La surface d'équilibre est donc de 34,38 ha.

6 parcelles ou parties de parcelles devront être **ouvertes (So)** au cours de l'aménagement. Il s'agit des UG résineuses 14 et 15.2 (8,39 ha) et des UG feuillues 2, 4, 8.2 et 9.2 (soit 23,36 ha) des parcelles décrites comme "surface disponible" ci-dessus.

L'ensemble des parcelles à ouvrir représente **31,75 ha**. Toutes les parcelles ouvertes seront à terminer sur la période de l'aménagement.

La régénération devra être terminée (St) sur la parcelle 6 déjà ouverte lors de l'aménagement précédent et sur toutes les parcelles feuillues ouvertes précédemment citées.

La surface à terminer est donc de **38,67 ha**.

- Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)

Sans objet sur la forêt domaniale de JULLY.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Ce paragraphe concerne 4 unités de gestion, soit une surface de **26,4 ha**, qui seront traitées en futaie irrégulière de Hêtre et chêne sessile.

Structure générale des peuplements		globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	13 à 14 m ² /ha	9 m ² /ha	D
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	20 %	10%	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	40 perches/ha	10 perches/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		Entre 2 et 3 ha		

La surface terrière cible est de 13 à 14 m²/ha de tiges précomptables, à laquelle il faut ajouter 2 à 4 m²/ha de taillis et 1 m²/ha de perches, soit une surface terrière totale de **16 à 19 m²/ha**.

Il est par ailleurs recommandé de maintenir un mélange d'essence.

A l'échelle de l'ensemble des unités de gestion traitées en futaie irrégulière, la surface terrière grumes de l'essence souhaitée actuelle est moindre que celle souhaitée (**9 m²/ha**). Elle atteint 10,1 m²/ha si l'on inclut les feuillus divers. Une gestion opportuniste en faveur d'essences diverses actuellement présentes sera mise en place dans ce groupe pour tenir compte des faibles potentialités. La densité de perches d'avenir autant que la surface ayant une régénération suffisante sont trop faibles actuellement. Il est important pour l'avenir des peuplements de favoriser leur développement en apportant de la lumière au sol (travail du taillis notamment) et de recruter de jeunes perches dès que c'est possible.

Seule la parcelle 24 possède une proportion de hêtre assez forte : il faudra donc faire très attention au développement de ce dernier pour favoriser le Chêne sessile. Si toutes les parcelles sont en deçà de la valeur cible, il existe des disparités entre les parcelles. Il faudra veiller à recapitaliser ces UG, en ne récoltant que dans le taillis et quelques rares grumes de qualité très médiocre ou déperissantes tout en favorisant le recrutement de baliveaux.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- Classement des unités de gestion surfaciques

Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface à ouvrir So (ha)	Surface à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG						
Régénération feuillue entamée et à terminer	REGFE	6		6.92	6.92		6.92	HET	6.92

Régénération à entamer et à terminer (feuillue : F, ou résineuse : R)	REGFT	2		7.62	7.62	7.62	7.62	HET	23.36
	REGFT	4		8.8	8.8	8.8	8.8	HET	
	REGFT	8	2	3.84	3.84	3.84	3.84	CHS	
	REGFT	9	2	3.1	3.1	3.1	3.1	CHS	
	REGRT	14		6.25	6.25	6.25	6.25	S.N	8.39
	REGRT	15	2	2.14	2.14	2.14	2.14	S.N	
Total				38.67	38.67	31.75	38.67		38.67

Groupes d'amélioration

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Groupe de futaie feuillue jeunesse (Groupe sur lequel aucune coupe n'est prévue)	AMEFJ	7		7	7	NC	14,76
		10		7,76	7,76		
Groupe d'amélioration de futaie feuillue à Petit Bois (Groupe avec des jeunes futaies feuillues où les éclaircies et/ou les tailles de formation seront prévues tous les 6 à 8 ans)	AMEFP	1		7,65	7,65	6 à 8	53,18
		3		7,64	7,64		
		11		1,42	1,42		
		11	3	0,93	0,93		
		11	4	0,64	0,64		
		12		5,47	5,47		
		13		6,79	6,79		
		15	1	1,46	1,46		
		16	1	1,88	1,88		
		16	2	7,08	7,08		
		17	1	2,96	2,96		
		17	2	3,3	3,3		
		26	1	1,05	1,05		
		26	2	0,88	0,88		
26	3	2,09	2,09				
26	4	1,94	1,94				
Amélioration de futaie mélangée feuillue et résineuse	AMEMI	25		4,63	4,63	10	10,8
		27		6,17	6,17		

Groupe d'amélioration de futaie résineuse à Petit Bois (Groupe de jeunes futaies résineuses où les éclaircies seront prévues tous les 8 à 10 ans)	AMERP	18		6,13	6,13	8 à 10	26,58
		19		6,15	6,15		
		23		6,57	6,57		
		28		7,73	7,73		
Groupe d'amélioration de futaie résineuse à Bois Moyens	AMERM	11	1	3,24	3,24	10	3,24
Groupe d'amélioration de TSF en conversion - Préparation (une seule coupe au cours de l'aménagement)	AMETP	5		5,22	5,22	1 passage	12,09
		8	1	3,75	3,75		
		9	1	3,12	3,12		

Groupe irrégulier

Un certain nombre de parcelles de par le faible potentiel des sols sur lesquelles elles se développent et la médiocre qualité des tiges ont été classées dans un groupe de gestion irrégulier extensif où les investissements seront limités au maximum.

Groupe de conversion en futaie irrégulière (Extensif). Passage prévu régulièrement	IRRE	20		5,89	5,89	12 à 15 ans	26,4
		21		6,09	6,09		
		22		5,68	5,68		
		24		8,74	8,74		

Groupe concession

A l'échelle de la forêt, il y a quatre concessions différentes qui entraînent un classement particulier de petites zones à proximité des peuplements.

Concessions	HSY			0,41	0,41	0,41	0,41
-------------	-----	--	--	------	------	------	------

La forêt domaniale de July a été répartie en 12 groupes de gestion, correspondant chacun à un stade dans la vie du peuplement, à un type de gestion et une durée de rotation :

- **Trois groupes de régénération (REGFE, REGFT et REGRT)** regroupent 6 unités de gestion dont la régénération sera terminée ou entamée à la fin de la période d'aménagement (cf. le paragraphe sur l'effort de régénération). Ces parcelles sont celles qui présentent les plus gros bois et/ou celles qui présentent les plus faibles densités et qui ne méritent donc plus de vieillir.

Pour les unités de gestion feuillues à vocation hêtre ou chêne le relevé du couvert partiel ou total sera la première étape à envisager. Ensuite les modalités de régénération varieront comme précisé dans le paragraphe suivant.

En ce qui concerne les unités de gestion résineuses au nombre de 2, la régénération est prévue de façon lente et diffuse afin d'assurer le renouvellement naturel de ces parcelles.

- **Le groupe de jeunesse feuillue (AMEFJ)** correspond aux peuplements feuillus, régénérés durant le précédent aménagement. Actuellement au stade semis/fourrés, ils feront l'objet de travaux, la première éclaircie n'intervenant que lors de la prochaine période d'aménagement ;
- **Les groupes d'amélioration de futaie à Petit Bois (AMEFP et AMERP)** regroupent les parcelles qui ont été régénérées depuis au moins 10 ans. Les premières éclaircies (tous les 6 à 8 ans pour les feuillus ; tous les 8 à 10 ans pour les résineux) interviendront au cours des 20 prochaines années ou ont déjà commencé pour certaines parcelles.
- **Le groupe Amélioration de futaie résineuse (AMERM)** est composé d'une seule UG plantée dans les années 50 avec le Fond Forestier National (FFN). Les peuplements dominés par les bois moyens seront éclaircis tous les 10 ans.
- **Le groupe d'amélioration de taillis sous futaie en conversion – Préparation (AMETP)** regroupe les parcelles issues du taillis sous futaie qui n'ont pas encore fait l'objet de coupes de régénération depuis la décision de conversion en futaie régulière. L'amélioration se fera en vue d'une future conversion sur la période du prochain aménagement (dans 20 à 40 ans) sous forme d'une seule coupe sanitaire par parcelle qui veillera à prélever essentiellement dans le taillis (furetage), le capital sur pied de la futaie étant faible à très faible (toujours inférieur à 9 m²/ha).
- **Le groupe de conversion en futaie irrégulière (IRRE)** correspond aux unités de gestion dont la régénération sera menée progressivement : en éclaircissant progressivement le taillis et en récoltant les semenciers arrivés à maturité. Un passage dans le taillis aura lieu dans chaque parcelle au cours des 20 prochaines années qui sera accompagné d'une coupe sanitaire le cas échéant. Aucun passage dans la futaie n'est à proprement parler programmé.
- Enfin le seul groupe Hors Sylviculture concerne les différentes concessions (lignes EDF ou Telecom). Aucune opération sylvicole n'y sera réalisée.

Remarque : Aucune unité de gestion n'a été classée en îlot de vieux bois car les peuplements n'atteignent pas les critères de maturité suffisant (aucun peuplement à Gros Bois sur la période de l'aménagement).

La carte d'aménagement découlant de ce classement se trouve en annexe 10.

B - Constitution de divisions

Aucune division n'est constituée sur la forêt domaniale de July.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Aucune unité de gestion linéaire n'est constituée sur la forêt domaniale de July.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune unité de gestion ponctuelle n'est constituée sur la forêt domaniale de July.

2.5 Programme d'actions pour la période 2016 - 2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

A l'exception d'1 parcelle, les limites de la forêt sont bien connues et bien matérialisées (fossés, chemins et alignements de sauts de chèvres).

Les actions à mener sont donc essentiellement un entretien léger des limites ainsi que la pose de plaques de parcelle. Toutefois, les limites qui sont méconnues devront être recherchées.

L'entretien des lignes, fossés, sommières est quand à lui effectué par les chasseurs comme prévu dans le bail de chasse

Numéro	Priorité	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Recherche et matérialisation de limites méconnues	Parcelle 25	- Saut de loup peu visible - Absence de repère	2 000
FON 2	1	Entretien léger des limites	Tout le périmètre	Tous les 10 ans	10 000
FON 3	2	Pose de plaques de parcelle	Toutes parcelles	Si nécessaire	1 400
Coût total FONCIER (€)					13 400 €
Coût moyen annuel FONCIER					670 €

- Développement éventuel des revenus liés aux concessions.

En l'état actuel des choses, rien ne permet de croire en un développement des revenus liés aux concessions en forêt domaniale de Jully. La concession de la canalisation d'eau a été renouvelée au 1er juin 2014.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les trois principaux guides de sylviculture utilisés lors de la rédaction de cet aménagement sont :

- « Guide des Sylviculture – Chênaies continentales » (Thierry Sardin, 2008, ONF) ;
- « Référentiels sylvicoles FR – Hêtraies continentales » (Thierry Sardin et al. 2011, ONF) ;
- « Itinéraires sylvicoles en futaie régulière de Hêtre en Bourgogne et en Champagne-Ardenne » (2008, ONF)

Les notes de services NDS-08-G-1498 et 1499 du 26 juin 2008 pour les peuplements traités en futaie irrégulière ont également été prises en compte.

B - Coupes

- Programme de coupes

Dans le groupe de futaie régulière, les coupes suivront les règles établies dans les guides de sylviculture mentionnés ci-dessus.

Les parcelles éloignées des référentiels sylvicoles (surface terrière inférieure à 12 m²/ha) devront faire l'objet de coupes très raisonnées (prélèvement très inférieur à l'accroissement en passant par des coupes dites sanitaires)

Concernant les unités de gestion qui seront régénérées au cours de l'aménagement :

- Conversion en futaie de Chêne sessile (parcelles 8.2 et 9.2): Suite au relevé de couvert partiel, un diagnostic préalable établira la proportion de Chêne sessile et de Chêne pédonculé encore sur pied. S'il s'avère que le Chêne pédonculé est majoritaire, la première coupe de grumes aura pour but d'éliminer en partie les chênes pédonculé et les hêtres pouvant être présents. Dans le cas où le Chêne sessile serait majoritaire, on pourra espacer un peu plus les 2 coupes (4 ans) afin de laisser les semenciers s'exprimer ;
- Conversion en futaie de hêtre : la régénération par bande est envisagée. Fort de la réussite technique des peuplements renouvelés en Hêtre sur la forêt domaniale de Jully, la technique de régénération utilisée sera continuée, il s'agit dans un premier temps d'un relevé de couvert partiel. Ensuite les grumes et taillis les accompagnants seront récoltés par bande, en laissant régulièrement en place des bandes non récoltées dans un premier temps. En une quinzaine d'année l'ensemble des futaies et taillis occupant la parcelle sera récolté. Dans les parcelles 2 et 4 où les densités sont très faibles un regarni en hêtre est à envisager en cas de besoin.

- Conversion en futaie régulière de Sapins accompagnés au besoin par quelques plants de Douglas sur les parcelles 14, 15.

A l'heure actuelle les résineux plantés dans les années 50, ont un diamètre variant de 35 à 45 cm en fonction des zones et des essences rencontrées. Sous ce peuplement, un tapis assez dense de régénération de sapins est d'ores et déjà en place. La régénération prévue sur les deux unités de gestion résineuses sera très progressive. Les coupes à faible prélèvement, permettront aux semis de se développer sous un couvert encore dense, très favorable aux sapins. Il existe sur ces unités de gestion des zones non boisées liées à la récolte par coupe rase de tous les Grandis dépérissant. Sur ces dernières si aucune régénération ne s'installe, une plantation de Douglas sera envisagée car les sols sont un peu plus profonds et favorables au développement du Douglas (US E majoritaire).

Les parcelles gérées en futaie irrégulière se situent sur des stations pauvres et les peuplements sont eux-mêmes appauvris : limiter les investissements est donc essentiel dans ces peuplements. Néanmoins il est possible de les améliorer progressivement, en valorisant les tiges de bonne qualité et en recrutant petit à petit de nouvelles tiges d'avenir. L'analyse se fait pied à pied, par une observation fine arbre par arbre. Le martelage d'un arbre se fait en fonction de son aspect qualitatif et de son avenir présumé au sein du peuplement.

Les coupes d'amélioration dans ces peuplements récolteront essentiellement du taillis, des arbres de qualité très médiocre ou dépérissants et des semenciers ayant atteint les critères maximaux d'exploitabilité.

Mais l'effort essentiel consistera à mettre en place les conditions permettant d'assurer le futur peuplement, c'est-à-dire :

- veiller à ce que les tâches de semis bénéficient de toute la lumière nécessaire à leur bon développement ;
- permettre le bon développement des perches d'avenir, actuellement rares, qui doivent enrichir à terme les peuplements.

Enfin lorsque cela n'a pas encore été réalisé, l'ouverture de cloisonnements d'exploitation est essentielle, afin de permettre la pénétration de ces parcelles sans détériorer le sol et les peuplements.

De manière générale, sur l'ensemble de la forêt, les parcelles non cloisonnées devront l'être dès le début de l'aménagement.

années	parcelles	UG	Groupe classement	Surface totale UG	Surface à désigner	Type ppt RECPREV	Code coupe
2016	4		REGFT	8,80	8,80	CCHXM1	RCV
	20		IRRE	5,89	5,89	CCHXM1	EMC
	21		IRRE	6,09	6,09	CGHHP1	EMC
2017	15	1	AMEFP	1,46	1,46	FHETPX	EMC
	15	1	AMEFP	1,46	1,46	FHETPX	A1
	1		AMEFP	7,65	7,65	FHETPX	EMC
	1		AMEFP	7,65	7,65	FHETPX	A1
	2		REGFT	7,62	7,62	CCHXM1	RB*
2018	11	1	AMERM	3,24	3,24	FA.RP2	E3
	6		REGFE	6,92	6,92	FHCHSX	RB*
2019	16	1	AMEFP	1,88	1,88	FHETPX	A2
	17	1	AMEFP	2,96	2,96	FHETPX	A2
	20		IRRE	5,89	5,89	CCHXM1	IRR
	21		IRRE	6,09	6,09	CCHHP1	IRR
2020	2		REGFT	7,62	7,62	CCHXM1	RB*
	3		AMEFP	7,63	7,63	FCHHPX	EMC
	3		AMEFP	7,63	7,63	FCHHPX	A1
	4		REGFT	8,80	8,80	CCHXM1	RCV

	6		REGFE	6,92	6,92	FHCHSX	RB
	22		IRRE	5,68	5,68	CCHXM2	EMC
	24		IRRE	8,74	8,74	CCHSM1	EMC
2021	18		AMERP	6,13	6,13	FPLCPX	E2
	19		AMERP	6,15	6,15	FPLCPX	E2
	25		AMEMI	4,63	4,63	FFRMPX	E2
	27		AMEMI	6,17	6,17	FFRMEX	E2
	28		AMERP	7,73	7,73	FPLCEX	E2
2022	8	2	REGFT	3,84	3,84	CCHXM1	RCV
	9	2	REGFT	3,1	3,1	CCHXM1	RCV
	12		AMEFP	5,47	5,47	FCHHPX	A2
	13		AMEFP	6,79	6,79	FCHHPX	A2
2023	1		AMEFP	7,65	7,65	FHETPX	A2
	15	1	AMEFP	1,46	1,46	FHETPX	A2
	22		IRRE	5,68	5,68	CCHXM2	IRR
	24		IRRE	8,74	8,74	CCHSM1	IRR
2024	11	1	AMERM	3,24	3,24	FA.RP2	E3
	14		REGRT	6,25	6,25	FA.RM2	RE
	15	2	REGRT	2,14	2,14	FA.RM2	RE
2025	2		REGFT	7,62	7,62	CCHXM1	RB
	4		REGFT	8,80	8,80	CCHXM1	RB
	5		AMETP	5,22	5,22	CCHXM1	AGB
	8	2	REGFT	3,84	3,84	CCHXM1	RE
	9	2	REGFT	3,1	3,1	CCHXM1	RE
2026	3		AMEFP	7,64	7,64	FCHHPX	A2
	16	1	AMEFP	1,88	1,88	FHETPX	A3
	16	2	AMEFP	7,08	7,08	FHETPX	A1
	17	1	AMEFP	2,96	2,96	FHETPX	A3
	17	2	AMEFP	3,3	3,3	FHETPX	A1
2027	8	1	AMETP	3,75	3,75	CCHXM1	EMC
	9	1	AMETP	3,12	3,12	CCHXM1	EMC
	8	2	REGFT	3,84	3,84	CCHXM1	RS1
	9	2	REGFT	3,1	3,1	CCHXM1	RS1
2028	2		REGFT	7,62	7,62	CCHXM1	RB*
	4		REGFT	8,80	8,80	CCHXM1	RB*
	14		REGRT	6,25	6,25	FA.RM2	RS1
	15	2	REGRT	2,14	2,14	FA.RM2	RS1
2029	18		AMERP	6,13	6,13	FPLCPX	E3
	19		AMERP	6,15	6,15	FPLCPX	E3
	25		AMEMI	4,63	4,63	FFRMPX	E1
	27		AMEMI	6,17	6,17	FFRMEX	E1
	28		AMERP	7,73	7,73	FPLCEX	E3
2030	8	2	REGFT	3,84	3,84	CCHXM1	RS2
	9	2	REGFT	3,1	3,1	CCHXM1	RS2
	12		AMEFP	5,47	5,47	FCHHPX	A3
	13		AMEFP	6,79	6,79	FCHHPX	A3
2031	1		AMEFP	7,65	7,65	FHETPX	A3

	2		REGFT	7,62	7,62	CCHXM1	B
	4		REGFT	8,80	8,80	CCHXM1	RB
	15	1	AMEFP	1,46	1,46	FHETPX	A3
2032	14		REGRT	6,25	6,25	FA.RM2	RS2
	15	2	REGRT	2,14	2,14	FA.RM2	RS2
2033	8	2	REGFT	3,84	3,84	CCHXM1	RD
	9	2	REGFT	3,1	3,1	CCHXM1	RD
	20		IRRE	5,89	5,89	CCHXM1	IRR
	21		IRRE	6,09	6,09	CCHHP1	IRR
2034	3		AMEFP	7,64	7,64	FCHHPX	A3
	16		AMEFP	8,96	8,96	FHETPX	A2/A4
	17		AMEFP	6,26	6,26	FHETPX	A2/A4
	25	partie haute	AMEMI	4,65	PARTIE	FFRMPX	A1
2035	22		IRRE	5,68	5,68	CCHXM2	IRR
	24		IRRE	8,74	8,74	CCHSM1	IRR
	25		AMERP	6,57	6,57	FPLCSX	E1
	11	1	AMERM	3,24	3,24	FA.RP2	E4
	14		REGRT	6,25	6,25	FA.RM2	RD
	15	2	REGRT	2,14	2,14	FA.RM2	RD

RB* Coupe rase par bande prélevant du taillis, les autres prélevant des grumes.

Les coupes mentionnées en gras sont celles du groupe de régénération.

Un état d'assiette par parcelle se trouve en annexe 11.

• Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total sur écorce à récolter (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
REGFE	2.7	54	25	500	7.5	150
REGF/RT	25 + 6.7 = 31.7	500 (REGFT) + 134 (REGRT)	360	7 200	175	3 500
AMEFP	32.5	650	100	2 000	55	1 100
AMEMI	3	60	18	360	7.5	200
AMERP	10.6	212	50	1 000	35	700
AMERM	2	40	11	220	7.5	150
AMETP	1.2	24	7	140	3	60
IRRE	6	120	50	1 000	15	300
Totaux	89.7	1794	621	12 420	308	6 160

12 420 m³ (soit 3.3 m³/ha/an) seront récoltés durant les 20 prochaines années, dont 6 160 m³ (soit 1.7 m³/ha/an) de bois d'œuvre, le reste étant constitué des ouvertures de cloisonnement, des premières éclaircies, des houppiers et de taillis. Ce volume sera principalement prélevé lors des coupes d'amélioration dans les parcelles en futaie régulière (29 %) et les coupes de régénération (62 %). Les coupes dans les parcelles en conversion en futaie régulière représenteront 1 % du volume total, 8 % en futaie irrégulière. Le volume prélevé est très proche de l'accroissement.

• Mode de suivi de la récolte

Le suivi des récoltes consiste à comparer le volume présumé réalisable au volume effectivement prélevé. Le moyen le plus simple pour cela est de comparer la surface terrière prélevée à la surface terrière « à récolter » prévue dans l'aménagement.

C - Desserte

- Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière (annexe 8)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
		Empierrement de place de dépôt	Angle parcelle 18	400 m ²	Empierrement pour une mobilisation des bois plus facile	10 000
Entretien courant du réseau						
DESn	En continu			1 000m	Entretien en continu	10 000
Coût total DESSERTÉ (€)						20 000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						1 000

- Guide technique de référence

Travaux routiers forestiers ; guide technique Plaines et collines (ONF – 2014)

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1CHX03	Régénération naturelle de CHS et CHP (concurrence modérée)	8.2, 9.2	6.94	ITTS complet	2 500	17 350
3HET01	Régénération naturelle du Hêtre (accompagnement dynamique)	6	6.92	Cas particulier de la parcelle 6 : l'existant sera valorisé	2 000	13 840
	Regarnis de hêtre	2, 4, 6 et 7	30.34	Regarnis si besoin + 1 ^{er} entretien	1 500	45 510
	Regarnis de chêne	8.2 et 9.2	6.94	Regarnis si besoin + 1 ^{er} entretien	2 000	13 880
5HET1	Amélioration des peuplements de Hêtre	4, 6, 7, 10	30.48	ITTS complet	2 000	60 960
	Amélioration des peuplements de Hêtre et chêne	16.2, 17.2	10.38	Un dernier dépressage	1 000	10 380
	Amélioration des peuplements de Pin Laricio	23	6.57		800	5 256
1S.P1	Régénération naturelle de Sapins	14, 15.2	8.39	ITTS complet	2 100	17 619
3DOU1	Plantation de Douglas	14, 15.2	1.5	Plantation très localisée	2 500	3 750
	Travaux divers sur plantation	11p. et 26p.	4	Recépage de merisier et taille de formation	1 000	4 000
	Entretien de cloisonnements	20, 21, 22 et 24	26.4	Futaie irrégulière	300	7 920
9CHX01	Dégagement de semis			1 passage	166	4382.4
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						204 847.4
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						Environ 10 242.37

- **Travaux pour les parcelles gérées en futaie régulière :**

- Dans les régénérations naturelles (de Chêne comme de Hêtre), 4 passages en dégagement et entretien de cloisonnements seront réalisés, afin de limiter la concurrence sur l'essence objectif et de maintenir les conditions de pénétration dans le peuplement ;
- Plantation de Chênes sessiles, et de Hêtre, dans les unités de gestion en régénération mais dont la densité de semenciers est actuellement trop faible. Elle sera suivie d'entretien des cloisonnements et de dégagements ;
- Les parcelles régénérées en Hêtre ou en chêne sessile au cours de l'aménagement précédent feront l'objet de nettoyage et d'un détournement des essences associées ; sur la parcelle 6 un regarnis est envisagé au moins sur la partie de parcelles où les sols présentent une meilleure potentialité. Il sera alors en hêtre.
- Dans 2 unités de gestion, il est prévu la régénération naturelle en Sapins, avec éventuellement un regarnis en Douglas pour compléter les zones laissées vides par la récolte des Grandis.
- Sur la parcelle 26, de nombreux fruitiers ont été plantés avec des résultats plus ou moins satisfaisants.

Les merisiers ont pour 90% d'entre eux, souffert "d'un coup de soleil" en 2003, et présentent quasiment tous une écorce et une partie de leur bois très abîmé. Un recépage de cette essence est donc proposé pour valoriser au mieux cette plantation.

Les derniers présentent eux une belle croissance, une taille de formation est à envisager prochainement.

Les alisiers et les noyers ne présentent pas une qualité intéressante, et ne nécessitent pas vraiment d'investir encore. Une ligne de travaux est malgré tout prévue pour ces deux essences au cas où les peuplements montrent à l'avenir un meilleur développement.

- **Travaux pour les parcelles gérées en futaie irrégulière :**

- Ouverture de cloisonnements dans les parcelles où cela n'a pas encore été réalisé ;
- Dégagement de semis dès qu'une ouverture du peuplement permet leur apparition. Il sera sans doute intéressant de prévoir un enrichissement localisé en Chêne sessile, si le besoin se fait sentir.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles, Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Par ailleurs, la gestion sylvicole mise en œuvre dans les forêts domaniales (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités ;
- mise en place d'îlots de vieux bois (si des vieux bois sont présents sur la forêt) ;
- mélanges des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau...

La forêt domaniale de July ne possède pas de très vieux peuplements ni de peuplements dominés par des Gros Bois ou très Gros Bois vieillissants pouvant permettre un classement de ces parcelles en îlot de vieillissement ou de sénescence.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Sans objet en forêt domaniale de July.

C – Documents techniques de référence

Plusieurs instructions en vigueur à l'ONF font référence aux actions à mener en faveur de la biodiversité.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

Néanmoins, en raison d'une fréquentation modeste et de l'absence de réel point de vue paysager, aucune action spécifique en faveur de l'accueil du public et du paysage n'est prévue en forêt de Jully.

En matière de sécurité, il convient, chaque fois que cela est possible, de supprimer les arbres sur une largeur de 4 m, aux abords des voies départementales.

B - Ressource en eau potable

Aucune mesure particulière n'est nécessaire sur la forêt domaniale de Jully puisqu'elle ne se situe dans aucun périmètre de captage.

C – Chasse – Pêche

• Etat des lieux

La chasse (la pêche étant sans objet dans cette forêt) est une activité importante sur la forêt domaniale de Jully. La forêt est divisée en deux lots bien distincts, l'un sur le Canton de Frace (lot n°1) l'autre sur le canton du Chagnets (lot n°2). Les deux lots viennent d'être reloués de gré à gré pour une durée de 12 ans, du 01/04/2010 au 31/03/2028.

Il existe une cabane de chasse sur le n°1, occupé à titre précaire et sans indemnité par Monsieur Meignien, Président de la Société de Chasse "Saint Hubert de Bourgogne".

Le schéma départemental de gestion cynégétique, définissant la gestion des espèces et les équilibres agro-sylvo-cynégétiques, la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, les dégâts de gibier, l'agraineage, la formation et l'information des chasseurs, a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 mars 2012, pour une période de 6 ans.

• Déséquilibre sylvo-cynégétique

Au cours des dix dernières années, les dégâts liés à la présence du chevreuil se sont multipliés principalement sur les parcelles 1 à 15 (lot de chasse n°1). Ce constat peut s'expliquer par diverses raisons :

Les chasseurs locaux tirent plus facilement les sangliers que les chevreuils, et l'ONF a du mal à sensibiliser ces derniers à l'importance de bien réaliser le plan de chasse aussi sur les chevreuils.

L'essence objectif a évolué avec le temps. Le chêne très appétent est préféré au Hêtre qui était jusque-là choisi. La population de chevreuil est nettement supérieure à la capacité d'accueil. Il est donc indispensable de diminuer la pression qu'il exerce, consommation des semis et jeunes plants notamment, en abaissant les densités d'animaux. Dans le bail de chasse il est précisé que « le locataire s'engage à exercer une pression forte de chasse dans les zones en régénération naturelle et en plantation ». De plus les chasseurs s'engagent à suivre les préconisations que l'agent responsable de la forêt pourrait leur donner. Si les abrutissements restent trop marqués malgré ces mesures, des protections devront être installées pour lutter contre les dégâts. L'action est engagée depuis 2 à 3 ans avec un début de baisse des populations.

La population de sanglier est raisonnable sur la forêt

La population de cerf reste faible mais il n'est pas souhaitable de l'augmenter.

Pour ces 2 espèces, les populations seront maintenues au niveau actuel, afin de ne pas menacer la diversité d'essences.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Lot	Localisation	Modes de chasse pratiqués	Prélèvement 2014/2015	Observations	Prix de location pour 2014 / 2015
1	Parcelles 1 à 15 (101,17 ha)	A tir et en battue	14 chevreuils, 16 sangliers	Amiable : Monsieur Meignien Guy	4 000 €
2	Parcelles 16 à 28 (84,96 ha)	A tir et en battue	10 chevreuils, 1 sanglier	Adjudication : Société de Chasse "Saint Hubert de Stigny"	2 448 €

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Aucune action en faveur de la chasse n'est prévue à ce jour.

D - Pastoralisme

Aucune action n'est prévue dans ce domaine.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet en forêt domaniale de July.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

Le risque d'incendie est faible dans cette zone de l'Yonne : la fréquentation touristique est peu importante, l'humidité importante et les résineux relativement rares.

Le **Code forestier** constitue le seul cadre réglementaire à ce sujet.

Le bon état de la desserte est essentiel pour une lutte efficace contre les incendies en forêt de July.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Cette menace a été expliquée au paragraphe 2.5.4 – C.

L'action principale la concernant sera de **maîtriser les populations de chevreuils** au sein du massif, tout en veillant à contenir les populations de sangliers et cerfs, pour les maintenir à leur niveau actuel.

C – Crises sanitaires

Seul un dépérissement important de Grandis a été observé au cours de l'aménagement passé sur les parcelles 14 et 15. Ils ont tous été récoltés entre 2013 et 2014. A l'avenir une attention particulière sera portée à une partie de la parcelle 11, où quelques Grandis ont été plantés dans les années 60. Cette essence sera sans doute récoltée lors de la première coupe sur cette parcelle.

D - Tassement des sols

La forêt domaniale de July est localement **sensible au tassement des sols** par les engins d'exploitation, en raison de la texture limoneuse d'une partie des sols (Carte de sensibilité des sols au tassement en **Annexe 12**). En effet, 52 ha de la forêt soit 28% présentent des sols sensibles au tassement.

Afin de limiter ce tassement, l'implantation de **cloisonnements sylvicoles et d'exploitation** est **indispensable**. Ils permettent de concentrer le passage des engins sur une surface réduite, laissant le reste de la forêt indemne de tassement.

Les cloisonnements sylvicoles sont implantés dès la phase semis-fourrés et permettent également de pénétrer dans la parcelle malgré la concurrence ligneuse. Ils font environ 2 m de large et installés tous les 5 à 6 m d'axe en axe.

Les cloisonnements d'exploitation sont installés lors des premières éclaircies, lorsque l'intervention de machine d'exploitation devient nécessaire, conformément au guide "Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt « PROSOL »" (Didier Pischedda, 2009, Office National des Forêts).

Dans les parcelles menées en futaie irrégulière, il est indispensable de créer des cloisonnements d'exploitation pour permettre leur bonne exploitation.

Le cas échéant, ces cloisonnements seront entretenus afin qu'ils ne se referment pas.

Par ailleurs, une bonne densité de desserte contribue à la limitation des dégâts dans les chemins non empierrés.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

Comme toute forêt domaniale, la forêt de Jully est écocertifiée PEFC, sous le n°10-21-01/18.

La gestion courante de la forêt est en adéquation avec les règles de bonne conduite requises pour la certification.




2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

La forêt de Jully n'est actuellement concernée par aucun site Natura 2000.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

La forêt n'est pas concernée par aucun élément relevant de l'article L122-7.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	14/09/2015	par : LEVESQUE Coralie Chef de projet aménagement	
Vérifié le :	06/11/2015	par : ROMATIF Julien Responsable Aménagement	
Proposé le :	27/10/15	par : BERTRAND Jean-François Directeur d'Agence	

Cartographie réalisée par Nathalie ZIMMERMANN, Géomaticienne à Auxerre

Etude de terrain et visite Patrick CHENU Agent patrimoine en charge de la forêt
Bernard MIGNARD, chef de l'Unité Territoriale du Tonnerrois
Et toute l'UT du Tonnerrois

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :
envoi du courrier au 10 Novembre 2015 aux deux communes de situation (Jully et Stigny) et aux
communes limitrophes (Sennevoy-le-Haut, Verdonnnet)

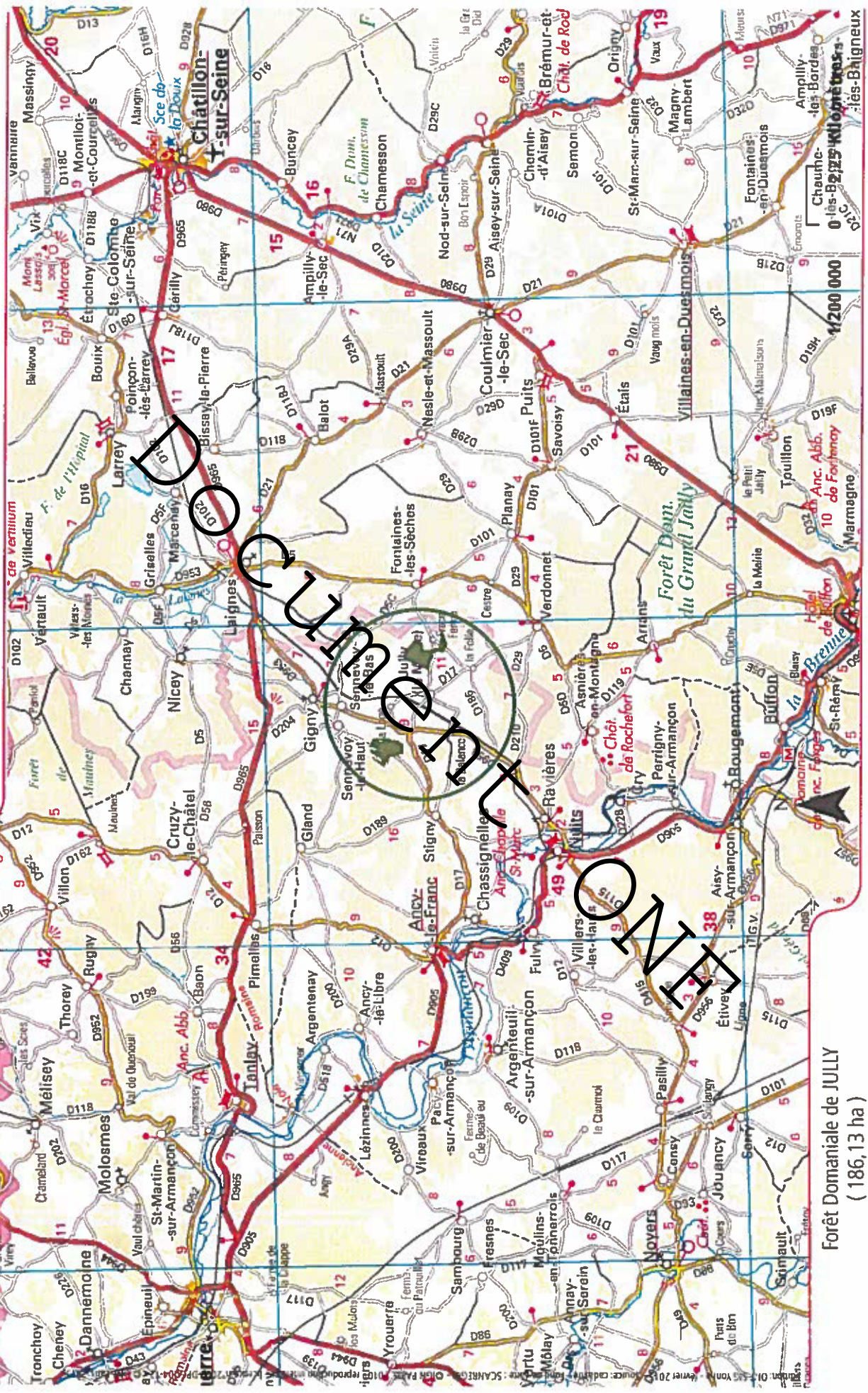
- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus
et les réponses apportées

Une commune de situation (Stigny) et deux communes limitrophes (Sennevoy-le-Haut, Verdonnnet)
émettent un avis favorable à l'aménagement sans commentaire et sans réserve.

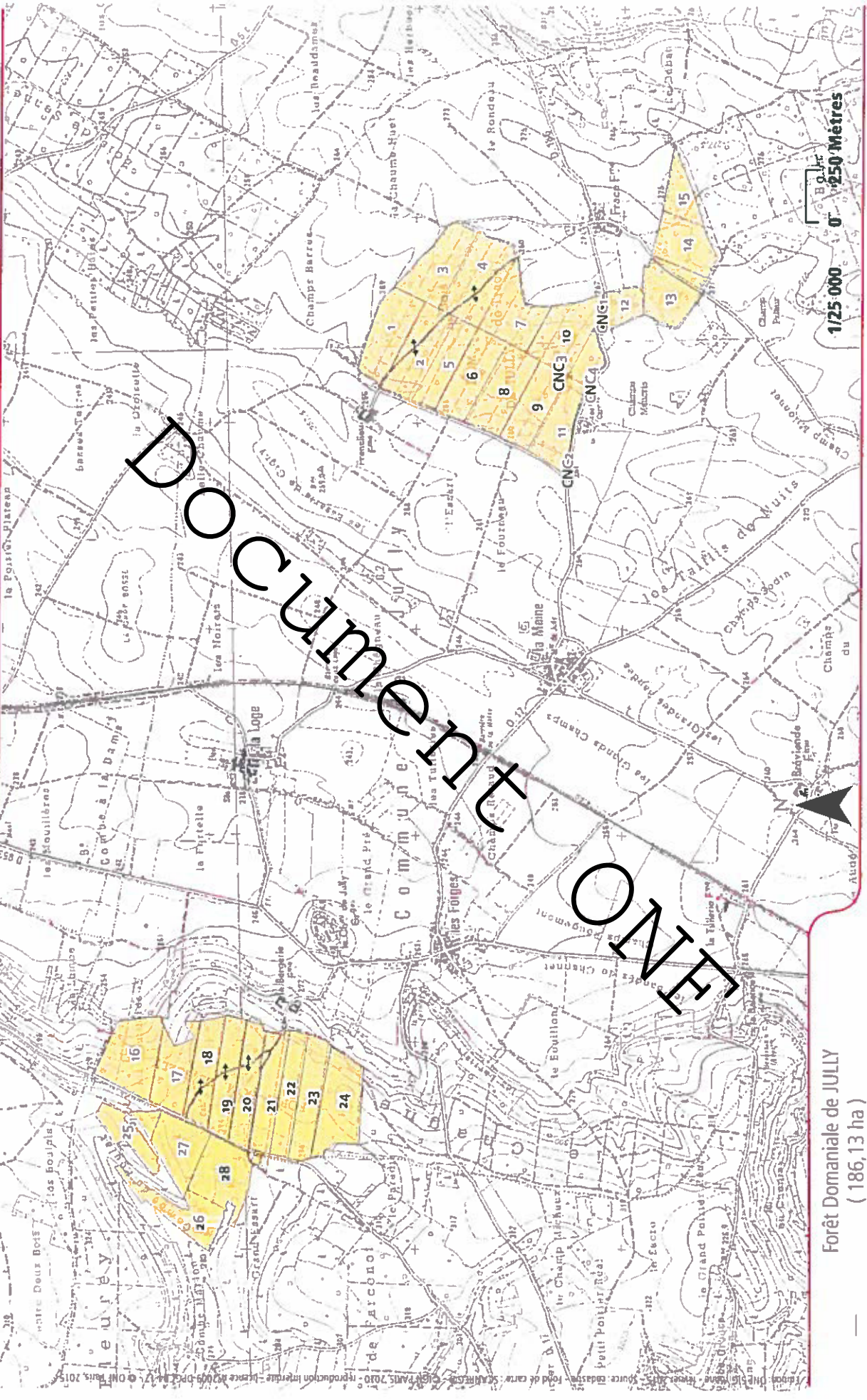
Une commune de situation (Jully) ne se s'est pas prononcée dans le délai imparti (2 mois).



SITUATION

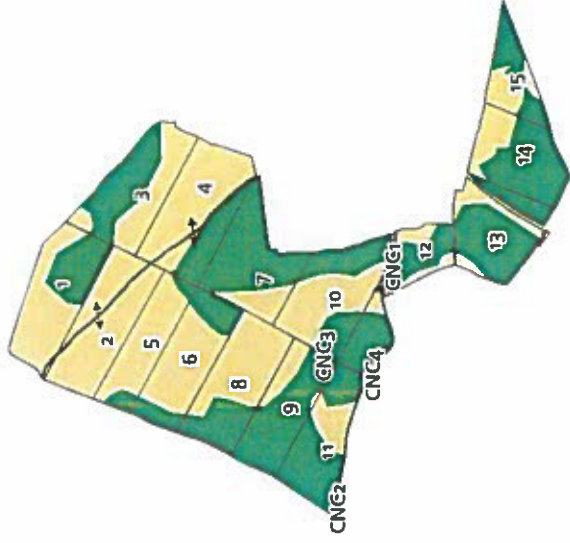
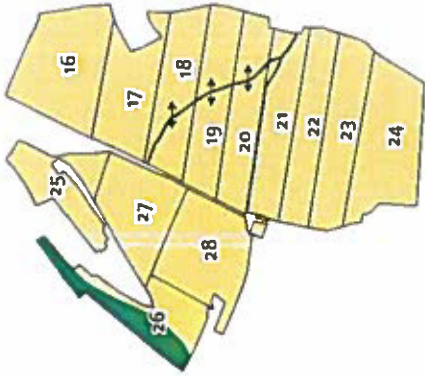


Forêt Domaniale de JULY
(186,13 ha)



Forêt Domaniale de JULY
(186,13 ha)

ENJEUX



Document








ONF

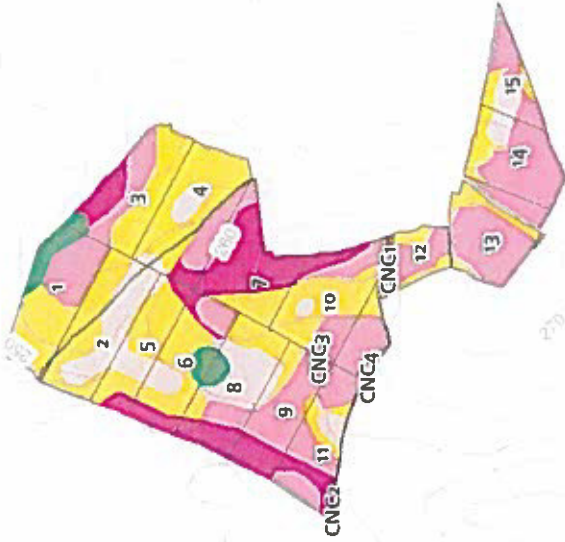
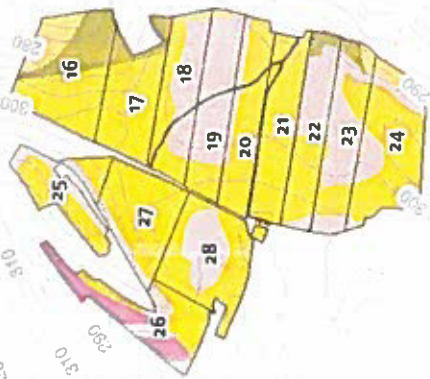


Forêt Domaniale de JULLY
(186,13 ha)

UNITES STATIONNELLES

D'après le catalogue "Plateaux calcaires de l'ouest de la Bourgogne"

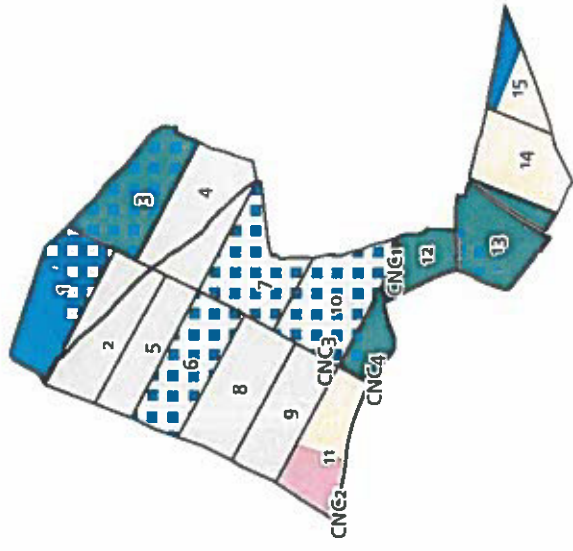
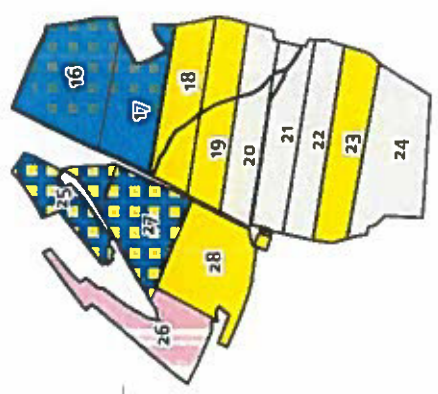
-  chénaie-hêtraie sur substrat carbonaté de plateau très sec à mésophile (USA)
-  chénaie-hêtraie-charmaie sur argile de décarbonatation assez épaisse de plateau (USC)
-  hêtraie-chénaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau (USD)
-  hêtraie-chénaie-charmaie sur limon peu épais et faiblement acide de plateau (USE)
-  hêtraie-chénaie-charmaie sur limon épais faiblement acide de plateau (USF)
-  hêtraie-chénaie-charmaie sur substrat carbonaté de versant mésotherme (USK)
-  hêtraie-chénaie-charmaie sur argile de décarbonatation de versant mésotherme (USL)



1/22 500 0 225 mètres

PEUPLEMENTS FORESTIERS
Essence

- | | | | |
|--|---------------------------|--|---------------------------|
| | Chêne en mélange | | Hêtre et chêne en mélange |
| | Chêne en mélange et hêtre | | Hêtre et chêne sessile |
| | Chêne sessile | | Hêtre et pins |
| | Chêne sessile et hêtre | | Pin laricio de Calabre |
| | Feuillus précieux | | Résineux divers |
| | Hêtre | | Non concerné |













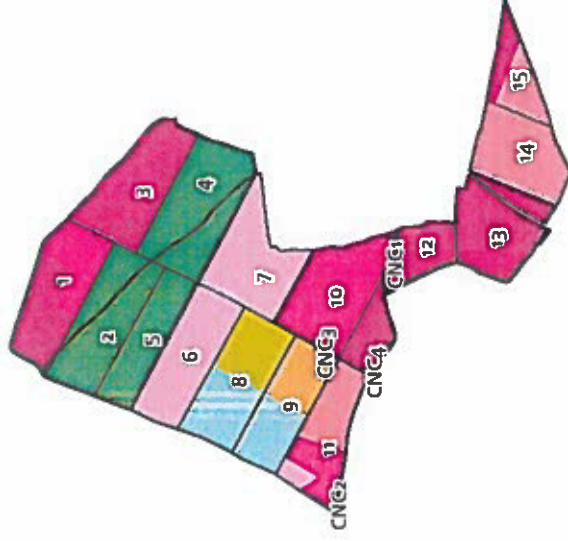
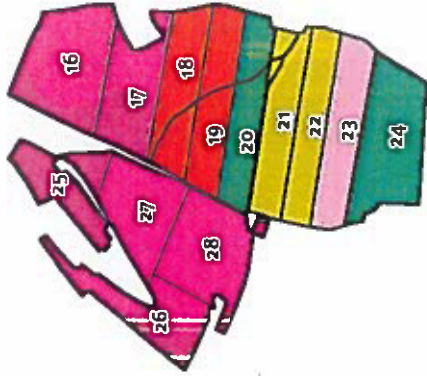
1/22 500 0 225 mètres

Forêt Domaniale de JULLY
(186,13 ha)

PEUPLEMENTS FORESTIERS

Structure

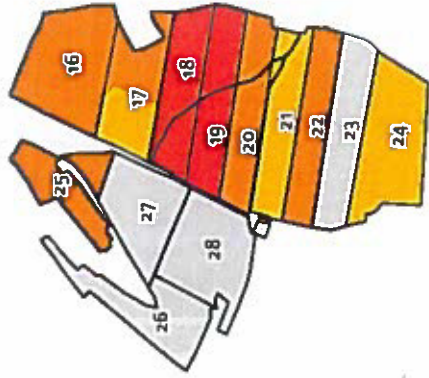
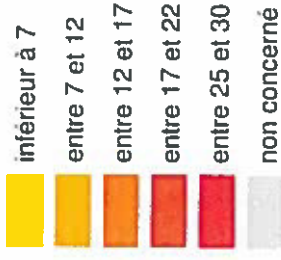
-  Futaie résineuse adulte
-  Jeunes peuplements - Gaulis
-  Jeunes peuplements - Perchis
-  Jeunes peuplements - Semis
-  Perchis résineux
-  Peuplements issus de Taillis Sous Futaie à BM
-  Peuplements issus de Taillis Sous Futaie à BM avec GB
-  Peuplements issus de Taillis Sous Futaie à BM avec PB
-  Peuplements issus de Taillis Sous Futaie à PB avec BM
-  Non concerné



1/22 500 0 225 mètres

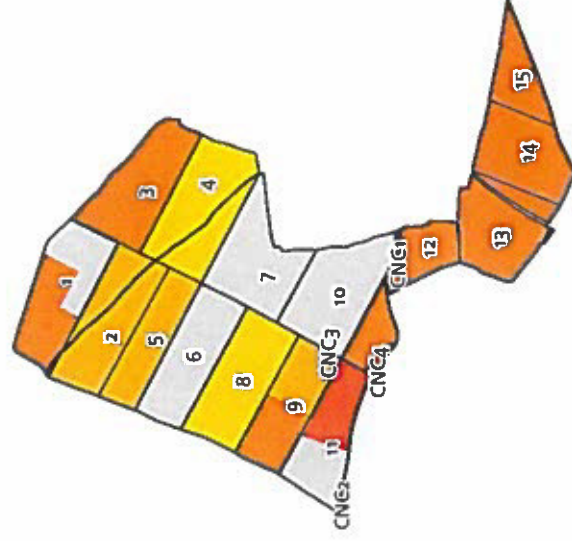
Forêt Domaniale de JULLY
(186, 13 ha)

Surface terrière en m²/ha :



Document

ONEF

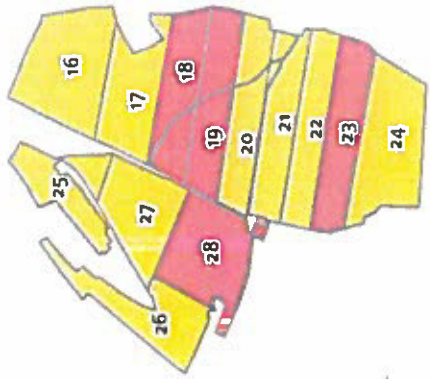


1/22 500 0 225 mètres

Forêt Domaniale de JULLY
(186,13 ha)

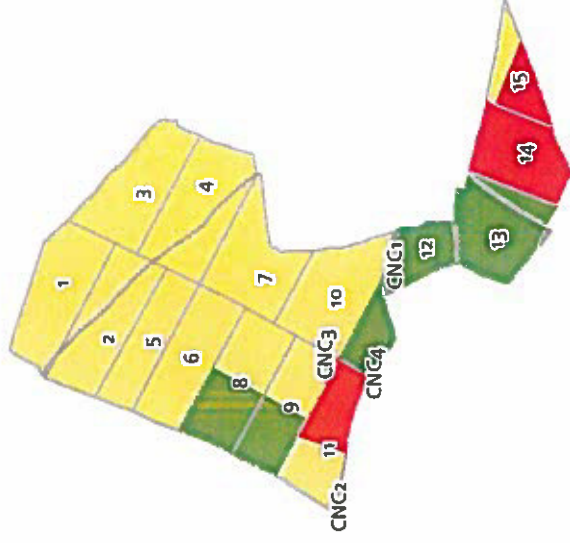
ESSENCES OBJECTIFS

-  chêne sessile
-  hêtre
-  pin laricio de Calabre
-  sapin de Nordmann
-  non concerné



Document












ONF

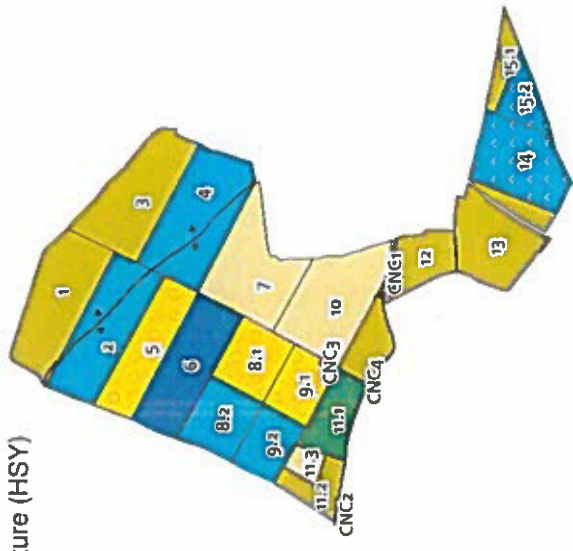
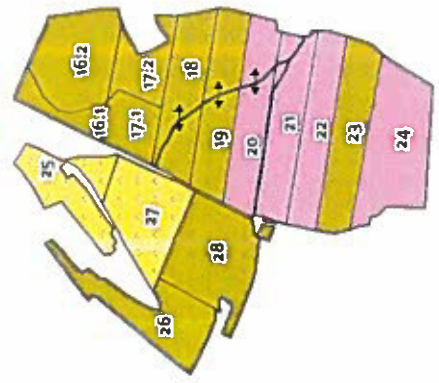


1/22 500 0 225 mètres

Forêt Domaniale de JULLY
(186,13 ha)

AMENAGEMENT

-  Amélioration de taillis sous futaie en conversion, préparation (AMETP)
-  Amélioration de futaie feuillue, jeunesse (AMEFJ)
-  Amélioration de futaie feuillue à petits bois (AMEFP)
-  Amélioration de futaie résineuse à petits bois (AMERP)
-  Amélioration de futaie résineuse à bois moyens (AMERM)
-  Amélioration de futaie mélangée feuillue et résineuse (AMEMI)
-  Régénération feuillue entamée, à terminer (REGFE)
-  Régénération feuillue à entamer et à terminer (REGFT)
-  Régénération résineuse à entamer et à terminer (REGRT)
-  Irrégulier extensif, à potentiel faible (IRRE)
-  Hors sylviculture (HSY)



Forêt Domaniale de JULLY
(186, 13 ha)

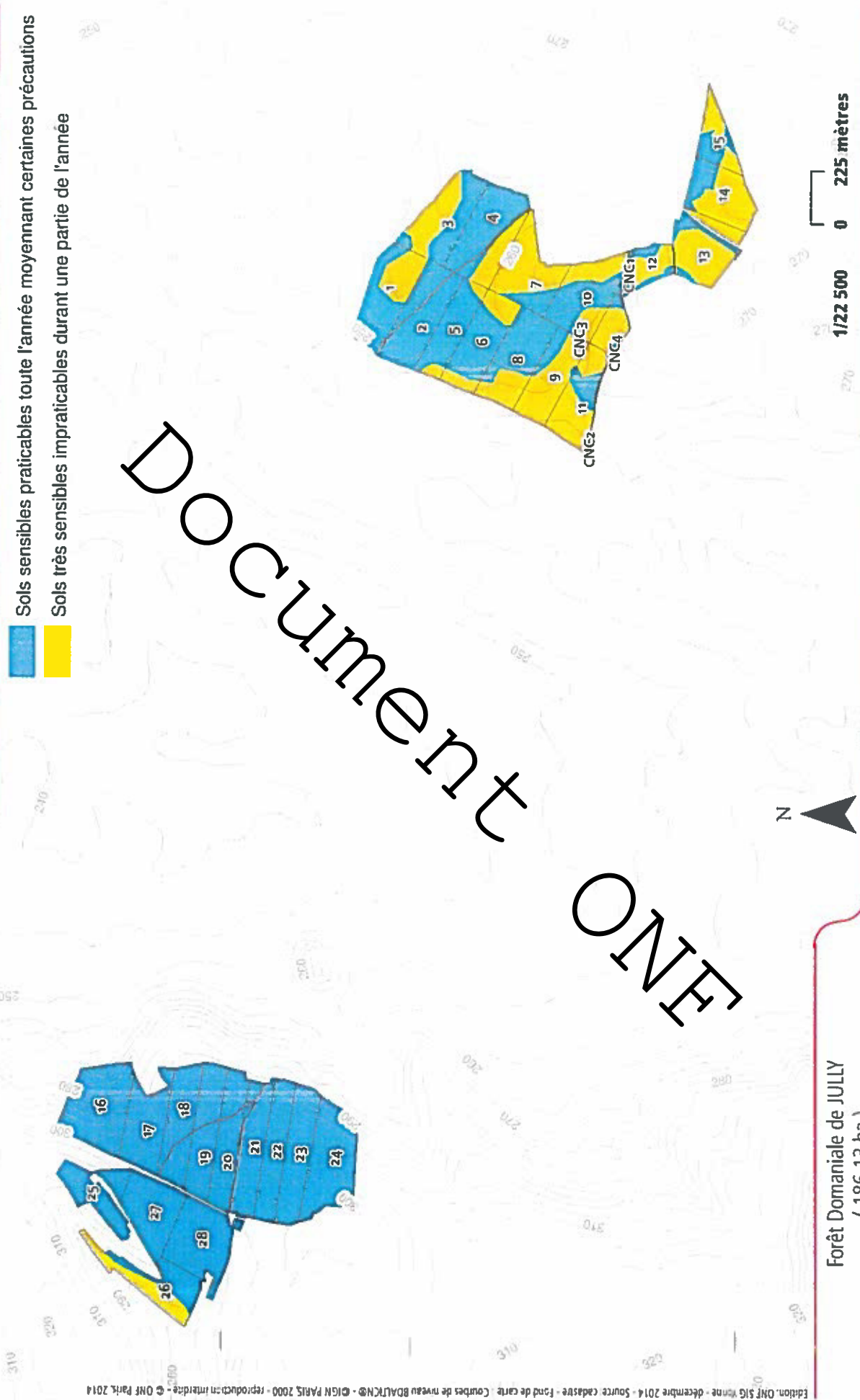
Édition: ONF SIG Yonne - mars 2015 - Source cadastre - reproduction interdite - © ONF Paris, 2015

années	parcelles	UG	Groupe classement	Surface totale UG	Type ppt RECPREV	Code coupe
2016	4		REGFT	8,80	CCHXM1	bi
	20		IRRE	5,89	CCHXM1	emc
	21		IRRE	6,09	CCHHP1	emc
2017	15	1	AMEFP	1,46	FHETPX	emc+a1
	1		AMEFP	7,65	FHETPX	emc+a1
	2		REGFT	7,62	CCHXM1	ouv bande
2018	11	1	AMERM	3,24	FA.RP2	e3
	6		REGFE	6,92	FHCHSX	bo
2019	16	1	AMEFP	1,88	FHETPX	a2
	17	1	AMEFP	2,96	FHETPX	a2
	20		IRRE	5,89	CCHXM1	irr
	21		IRRE	6,09	CCHHP1	irr
2020	2		REGFT	7,62	CCHXM1	bi
	3		AMEFP	7,63	FCHHPX	emc+a1
	4		REGFT	8,80	CCHXM1	bi
	6		REGFE	6,92	FHCHSX	bi
	22		IRRE	5,68	CCHXM2	emc
	24		IRRE	8,74	CCHSM1	emc
2021	18		AMERP	6,13	FPLCPX	e2
	19		AMERP	6,15	FPLCPX	e2
	25		AMEMI	4,63	FFRMPX	e2
	27		AMEMI	6,17	FFRMEX	e2
	28		AMERP	7,73	FPLCEX	e2
2022	8	2	REGFT	3,84	CCHXM1	bi
	9	2	REGFT	3,1	CCHXM1	bi
	12		AMEFP	5,47	FCHHPX	a2
	13		AMEFP	6,79	FCHHPX	a2
2023	1		AMEFP	7,65	FHETPX	a2
	15	1	AMEFP	1,46	FHETPX	a2
	22		IRRE	5,68	CCHXM2	irr
	24		IRRE	8,74	CCHSM1	irr
2024	11	1	AMERM	3,24	FA.RP2	e3
	14		REGRT	6,25	FA.RM2	RE
	15	2	REGRT	2,14	FA.RM2	RE
2025	2		REGFT	7,62	CCHXM1	bo
	4		REGFT	8,80	CCHXM1	bo
	5		AMETP	5,22	CCHXM1	bo
	8	2	REGFT	3,84	CCHXM1	bi
	9	2	REGFT	3,1	CCHXM1	bi
2026	3		AMEFP	7,64	FCHHPX	a2
	16	1	AMEFP	1,88	FHETPX	a3
	16	2	AMEFP	7,08	FHETPX	a1
	17	1	AMEFP	2,96	FHETPX	a3
	17	2	AMEFP	3,3	FHETPX	a1
	8	1	AMETP	3,75	CCHXM1	emc

2027	9	1	AMETP	3,12	CCHXM1	emc
	8	2	REGFT	3,84	CCHXM1	bo
	9	2	REGFT	3,1	CCHXM1	bo
2028	2		REGFT	7,62	CCHXM1	bi
	4		REGFT	8,80	CCHXM1	bi
	14		REGRT	6,25	FA.RM2	RS1
	15	2	REGRT	2,14	FA.RM2	RS1
2029	18		AMERP	6,13	FPLCPX	e3
	19		AMERP	6,15	FPLCPX	e3
	25		AMEMI	4,63	FFRMPX	
	27		AMEMI	6,17	FFRMEX	
	28		AMERP	7,73	FPLCEX	
2030	8	2	REGFT	3,84	CCHXM1	bo
	9	2	REGFT	3,1	CCHXM1	bo
	12		AMEFP	5,47	FCHHPX	a3
	13		AMEFP	6,79	FCHHPX	a3
2031	1		AMEFP	7,65	FHETPX	a3
	2		REGFT	7,62	CCHXM1	bo
	4		REGFT	8,80	CCHXM1	bo
	15	1	AMEFP	1,46	FHETPX	a3
2032	14		REGRT	6,25	FA.RM2	RS2
	15	2	REGRT	2,14	FA.RM2	RS2
2033	8	2	REGFT	3,84	CCHXM1	bo
	9	2	REGFT	3,1	CCHXM1	bo
	20		IRRE	5,89	CCHXM1	irr
	21		IRRE	6,09	CCHHP1	irr
2034	3		AMEFP	7,64	FCHHPX	a3
	16		AMEFP	8,96	FHETPX	a2/a4
	17		AMEFP	6,26	FHETPX	a2/a4
	25	partie haute	AMEMI	4,65	FFRMPX	a1
2035	22		IRRE	5,68	CCHXM2	irr
	24		IRRE	8,74	CCHSM1	irr
	23		AMERP	6,57	FPLCPX	
	11	1	AMERM	3,24	FA.RP2	e4
	14		REGRT	6,25	FA.RM2	RD
	15	2	REGRT	2,14	FA.RM2	RD

SENSIBILITE DES SOLS AU TASSEMENT

-  Sols sensibles praticables toute l'année moyennant certaines précautions
-  Sols très sensibles impraticables durant une partie de l'année



Document
ONF